C.R.I.C. N° 39 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 29 novembre 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Examen de l'arriéré..... 4

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-IIIbcd (2011-2012) N° 1 à 1*ter*, annexes 4, 4*ter *et 9*ter*)*..... 4

Désignation d'un Rapporteur..... 4

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 4

Désignation d'un rapporteur 4

Exposé de M. le Ministre Marcourt

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt..... 4

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Kubla, Noiret, Mme Defraigne, M. Marcourt, Mmes Kapompolé, Goffinet, Bertouille, M. Bolland..... 9

Vote..... 25

Confiance au rapporteur..... 25

*Présentation du rapport de la mission d'une délégation de la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des Technologies nouvelles au Parlement wallon à Lyon du 12 au 14 octobre 2011 sur l'*interclustering *et le concept d'incubateur*..... 25

Interpellation et questions orales

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les craintes des syndicats d'ArcelorMittal concernant le froid »;

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état du dossier d'ArcelorMittal à Liège et la possible mise à mort de la phase à froid au profit de la Flandre »

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Simonis, Defraigne, M. Wesphael, M. le Président, M. Kubla,

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 26

Question orale de Mme Meerhaeghe à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la société Best medical à Fleurus suite à la concertation du 15 novembre 2011 »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Meerhaeghe, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 30

Question orale de M. Pirlot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «« Créer son entreprise en 30 jours »»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Pirlot, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 31

Question orale de M. Pirlot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la table ronde consacrée aux entrepreneurs confrontés à des difficultés »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Pirlot, M. Marcourt,Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 33

Liste des intervenants..... 35

Abréviations courantes..... 36

Présidence de Mme Chantal Bertouille, Présidente.

- La séance est ouverte à 9 heures 04 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales :

- de M. Wesphael, sur « la situation à la FN » ;
- de M. Onkelinx, sur « le renforcement de la phase à froid de la sidérurgie liégeoise » ;
- de M. Disabato, sur « les difficultés de l'entreprise Jacser » ;
- de M. Miller, sur « La fermeutre de l'entreprise Jacser à Dour » ;
- de M. Disabato, sur « les possibilités de reprise des anciens Laboratoires Thissen » ;
- de M. Borsus, sur « les Jardins d'Annevoie » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, ont été retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Nous venons enfin de recevoir le rapport de la SRIW, après quelques mois d'attente. Il a eu un parcours assez pénible. Je vous propose d'inscrire les rapports 2009 et 2010 à l'ordre du jour de notre commission en janvier. La première réunion que nous aurons en 2012 aura lieu le 10 janvier.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-III bcd (2011-2012) N° 1 À 1*ter*, ANNEXES 4, 4*ter* ET 9*ter*)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-IIIbcd (2011-2012) N° 1 à 1*ter*, annexes 4, 4*ter* et 9*ter*) et l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des nouvelles Technologies.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Kapompolé est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Il n'y a pas de représentant de la Cour des comptes dans notre commission.

Exposé de M. le Ministre Marcourt

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre pour son exposé.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, au budget des recettes pour l'année 2012, les prévisions établies pour mon secteur budgétaire représentent un montant total de 27 100 000 euros, soit une majoration de 1,2 million d'euros par rapport au budget initial 2011.

L'augmentation observée pour 2012 résulte essentiellement des recettes à provenir des récupérations et remboursements des primes à l'investissement aux entreprises qui sont inscrites à l'article 51.02. Les montants prévus à ce titre s'appuient sur une projection des recettes qui ont été estimées à nouveau dans le cadre de l'ajustement du budget 2011.

En termes d'importance relative, les deux postes principaux de recettes sont, d'une part, les dividendes à verser par les entreprises publiques prévus à l'article 27.01 pour 18,5 millions d'euros, soit un même montant que pour 2011 et, d'autre part, la contribution de l'État fédéral dans le

financement de l'économie sociale, qui est inscrite à l'article 49.04 pour 5,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes du secteur de l'économie sociale, j'attire votre attention sur les éléments suivants: l'intervention de l'État fédéral dans le financement de ce secteur s'opère dans le cadre d'un accord de coopération relatif à l'économie plurielle conclu en 2005 et qui fait l'objet d'avenants fixant les contributions annuelles successives.

Depuis quelques années, outre le fait qu'en raison des délais requis pour la conclusion des avenants, les contributions de l'État fédéral sont mises en liquidation avec un décalage par rapport à l'exercice de référence, les versements de cette intervention financière suivent un rythme assez irrégulier.

En effet, la contribution de l'État fédéral afférente à l'exercice 2006, qui était prévue au budget des recettes de la Région de l'année 2008, a été enregistrée en 2009.

Pour 2007, c'était prévu en 2009 et cela a effectivement été versé au cours de l'année 2009. Pour 2009, la recette totale a donc été doublée. Elle a ainsi atteint 10,2 millions d'euros.

La recette prévue au budget 2010 sur base d'un projet d'avenant qui devait fixer le montant alloué par l'État fédéral pour l'exercice 2008 et qui a été conclu en avril 2010 n'a été perçue qu'en 2011. Le projet d'avenant devant fixer le montant alloué aux entités fédérées pour l'année 2009 et qui aurait dû être versé en 2011 est toujours en voie de conclusion.

Dans ce contexte, il n'est pas prévu au budget des recettes de la région pour l'année 2012 un «rattrapage» des contributions de l'État fédéral pour ce qui concerne les exercices 2009 et 2010. Le montant inscrit pour 2012 est donc de 5,2 millions d'euros, soit la contribution relative à un seul exercice.

À ce sujet, je relève que, dans son avis sur les projets de décret budgétaires de la région pour l'année 2012, la Cour des comptes estime que la prévision faite en l'occurrence paraît réaliste.

J'en viens à présent aux crédits budgétaires sollicités au budget général des dépenses pour 2012.

Pour l'ensemble de mon secteur, les moyens d'action représentent 602,4 millions d'euros et les moyens de paiement, 521,5 millions d'euros, soit des augmentations respectives de 43,3 millions d'euros et de 44,1 millions d'euros par rapport au budget initial 2011.

La croissance en moyens d'action et de paiement par rapport au budget initial 2011 doit toutefois être relativisée en tenant compte du fait qu'au budget 2012, les crédits relatifs aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, aussi appelés Plan Marshall, ainsi qu'une partie des crédits destinés aux cofinancements européens, sont inscrits directement dans les programmes budgétaires opérationnels, alors que ces crédits faisaient l'objet de provisions interdépartementales dans le budget 2011.

Pour mon secteur budgétaire, les crédits destinés à l'apurement des engagements du Plan Marshall se montent à 17,8 millions d'euros pour l'année 2012. Les cofinancements européens représentent 5,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 7,3 millions d'euros en crédits d'ordonnancement.

La confection du projet de budget 2012 s'est faite, en premier lieu, selon les principes qui avaient déterminé l'élaboration des budgets précédents.

Les différentes mesures de recettes additionnelles ou d'économies arrêtées dans le cadre des budgets 2010 et 2011 ont été prolongées. Ainsi, notamment, les subventions allouées aux organismes d'intérêt public et aux organismes assimilés ne sont pas indexées en 2012.

Par ailleurs, tenant compte du contexte et des perspectives budgétaires difficiles auxquelles l'ensemble des pouvoirs publics est confronté et, en particulier, la région, des recettes nouvelles et des mesures d'économies complémentaires ont été décidées pour l'année 2012.

Je mentionnerai à cet égard la mesure transversale de réduction des crédits formant le solde des dépenses primaires pour un montant total de 48 millions d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement répartis au prorata des enveloppes ministérielles respectives; cette mesure s'est traduite par une réduction de 7,5 millions d'euros des crédits de mon secteur budgétaire.

Le projet de budget pour 2012 intègre toutefois, ou reconduit, le cas échéant, des moyens additionnels en faveur de différentes politiques menées par le gouvernement.

Pour les matières relevant de mon secteur, il a été décidé de maintenir, au budget 2012, à concurrence de 15 millions d'euros, les crédits d'engagements additionnels destinés aux primes à l'investissement en faveur des P.M.E. et des grandes entreprises qui avaient été accordés précédemment, mais de manière non récurrente.

D'autre part, des moyens supplémentaires, à concurrence de 6 millions d'euros, sont octroyés pour les primes à l'emploi en faveur des très petites entreprises. Une majoration d'un million d'euros est aussi prévue pour le financement des missions complémentaires confiées à la SOWALFIN.

Enfin, des moyens nouveaux, à concurrence de 29,5 millions d'euros en engagement et de 7 millions d'euros en ordonnancement, sont inscrits pour le financement des dossiers relatifs aux technologies nouvelles.

Pour les actions du Plan Marshall 2.vert relevant de mon secteur budgétaire, les crédits inscrits au budget 2012 se montent à 112,8 millions d'euros en engagement et à 91,1 millions d'euros en ordonnancement contre, respectivement, 106,4 millions d'euros et 84,7 millions d'euros au budget initial de l'année précédente.

Les crédits du Plan Marshall 2.vert inscrits au budget 2012 devront ainsi permettre une exécution des mesures conforme aux objectifs fixés et à la programmation budgétaire pluriannuelle qui est arrêtée.

Établies sur base de ces éléments, les propositions budgétaires 2012 appellent les commentaires suivants par programme du budget.

Pour le programme 09.10 «Commerce extérieur et investisseurs étrangers», les moyens d'action et de paiement atteignent 75,8 millions d'euros. Une légère diminution de 600 000 euros par rapport au budget initial 2011 résulte de plusieurs variations.

Conformément à la programmation budgétaire du Plan Marshall 2.vert, les allocations de base afférentes aux différentes mesures dont l'exécution est assurée par l'AWEx atteignent 11,9 millions d'euros, soit une diminution de 400 000 euros par rapport aux crédits 2011.

Les allocations de base 41.04 et 41.09 relatives, d'une part, au financement des «lignes bilatérales» et «pays émergents» de la SOFINEX et, d'autre part, à la participation des entreprises wallonnes à des fonds internationaux, sont alimentées à concurrence de 2 millions d'euros, alors qu'elles ne l'avaient pas été dans le budget 2011.

Le soutien à l'exportation et l'accueil des investisseurs étrangers dans le cadre des pôles de compétitivité bénéficiera d'un crédit global de 7,4 millions d'euros, contre 9,3 millions d'euros au précédent budget 2011.

Pour le renforcement de la notoriété et de l'image de la Wallonie au plan international, un crédit de 1 million d'euros est prévu à l'allocation de base 41.12 contre 1,5 million d'euros au budget 2011.

Pour les autres mesures du Plan Marshall 2.vert, à savoir les bourses Explort, le soutien des possibilités de partenariat et de sous-traitance des entreprises wallonnes de haut niveau et le financement des centres de services créés en Wallonie pour répondre aux besoins des investisseurs étrangers, les mêmes crédits que ceux alloués au budget 2011 sont prévus en 2012.

D'autre part, hors Plan Marshall 2.vert, la subvention 2012 destinée à l'Agence pour le commerce extérieur qui est financée par l'État fédéral et les entités fédérées a été réduite de 200 000 euros par rapport au budget initial 2011, pour aligner la contribution de la Région wallonne sur celle des deux autres régions du pays.

J'en viens à présent au secteur de l'économie qui fait l'objet des programmes 18.02, 18.03, 18.05 et 18.06.

Les crédits consacrés à ce secteur représentent au total 399,1 millions d'euros en moyens d'action et 341,4 millions d'euros en moyens de paiement. Une croissance de 7,6 millions d'euros en engagement et de 25,8 millions d'euros en ordonnancement est donc observée par rapport au budget initial 2011.

Au programme 18.02 «Expansion économique», les crédits pour 2012 atteignent 82,1 millions d'euros en engagement et 46,2 millions d'euros en ordonnancement, soit des augmentations respectives de 5 millions d'euros et de 6,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2011.

Les augmentations résultent des principaux éléments suivants: d'une part, des crédits de cofinancements européens sont inscrits directement dans ce programme opérationnel pour des montants de 5,4 millions d'euros en engagement et de 3,7 millions d'euros en ordonnancement.

De même, des moyens nouveaux sont prévus pour l'apurement de l'encours du Plan Marshall, à concurrence de 1 million d'euros et, pour le Plan Marshall 2.vert, à concurrence de 5 millions d'euros en engagement et de 1,8 million d'euros en ordonnancement.

D'autre part, une réduction de 5 millions d'euros est observée pour les crédits d'engagement relatifs aux primes favorisant la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, reprises à l'allocation de base 51.02.

À ce sujet, je rappelle à votre commission qu'au feuilleton d'ajustement 2011, le crédit d'engagement de cette allocation de base avait dû être augmenté de 19 millions d'euros pour faire face à la croissance constatée, surtout depuis la fin 2010, dans les dossiers d'investissements introduits pour la filière photovoltaïque.

Dans ce contexte, il avait, notamment, été décidé d'adapter le régime d'aide afin d'assurer la maîtrise de son impact budgétaire.

Une évaluation du dispositif a été menée. Elle a fait apparaître qu'en tenant compte de la diminution

du prix des installations photovoltaïques et du mécanisme d'octroi de certificats verts, l'octroi de la prime à l'investissement n'était plus nécessaire pour assurer la rentabilité de ce type d'équipement. Aussi, un arrêté du gouvernement, adopté en deuxième lecture par le Gouvernement wallon du 20 octobre 2011, entrera en vigueur pour ramener à zéro le taux de la prime de la filière photovoltaïque.

Au programme 18.03, restructuration et développement, les moyens budgétaires atteignent, pour 2012, 131,8 millions d'euros, contre 133,5 millions d'euros au budget précédent. Les crédits de ce programme sont donc relativement stables par rapport au budget initial de l'année précédente.

Les crédits destinés aux interventions de la Région wallonne dans le développement et la restructuration des entreprises via les outils financiers que sont la SOGEPA et SOWALFIN et au soutien du pôle de l'image sont globalement maintenus à 70 millions d'euros.

Les crédits relatifs au Plan Marshall 2.vert représentent 60,6 millions d'euros, contre 61,6 millions d'euros au budget initial 2011. Dans ce cadre, seront financées les mesures et actions suivantes du Plan Marshall 2.vert :

- le développement de l'incubateur « Motorisations propres » sur le site du campus automobile de Spa-Francorchamps afin de mettre à disposition des TPE et PME actives dans ce domaine une plate-forme technologique dotée d'équipements de haut niveau, le soutien des investissements publics via la SOFIPOLE ;
- le renforcement du soutien aux technologies environnementales, notamment en faveur des *spin-off* innovantes et de l'axe « développement durable » dans les incubateurs ;
- le renforcement de l'axe « développement durable » dans les incubateurs thématiques, à l'intervention notamment de Wallonia Space Logistics (WSL) ;
- le renforcement de l'action de la SOFINEX en faveur des grandes entreprises et des PME qui veulent s'implanter sur les marchés étrangers via la SOWALFIN et la SRIW ;
- la mise en place d'une culture de la seconde chance afin de permettre l'accès des entrepreneurs faillis au crédit via un système de garantie spécifique pour les crédits bancaires selon le dispositif de réassurance des sociétés de cautionnement mutuel ;
- le renforcement des dispositifs régionaux de garantie pour encourager l'octroi de prêts aux entreprises, notamment les PME, par l'extension du champ d'application et des conditions de garantie SOWALFIN, SOCAMUT et GELICAR ;
- des actions en faveur de la transmission des entreprises, notamment via le plafond d'intervention des *invests* ;
- le renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales par l'octroi automatique, moyennant un plafond d'engagement et d'un *« stop loss »* prédéfini, de garanties de crédits et de prêts subordonnés introduits par les organismes bancaires ;
- et le soutien à l'entrepreneuriat féminin, en particulier via le microcrédit.

En ce qui concerne la structure budgétaire mise en place, j'attire votre attention sur le fait que plusieurs allocations de base relatives à ces mesures du Plan Marshall 2.vert étaient reprises au budget 2011 dans la classe économique 51 mais sont reclassées en code 81 dans le budget 2012.

Les montants concernés représentent des provisions tenant lieu de « réserves mathématiques » constituées au sein des structures chargées de la mise en œuvre des mesures en question.

Selon les modalités du traitement comptable des opérations financières et non-financières au regard de la réglementation SEC 95 que le ministre du budget est chargé de régler avec l'Institut des comptes nationaux, le versement des montants prévus à ces allocations de base est à considérer, dans un premier temps, comme une opération interne au secteur des unités institutionnelles de la Région wallonne (secteur S1312).

Lorsque des interventions au profit de tiers seront liquidées à charge de ces prévisions, les montants concernés seront alors qualifiés, le cas échéant, en opérations non financières, par exemple en transferts en capital.

Au programme 18.05 « Politique économique », les moyens d'action et de paiement atteignent un montant de 13,7 millions d'euros. Les moyens en engagement et en ordonnancement de ce programme qui sont consacrés au Plan Marshall 2.vert représentent 7,1 millions d'euros.

Ces crédits se rapportent notamment aux dépenses de consultance et de jury pour les projets des pôles de compétitivité, aux actions de sensibilisation à l'éco-conception et à l'éco-design et, enfin, aux actions menées par l'Agence de stimulation économique.

La réduction observée des moyens d'action par rapport à 2011, soit 5,5 millions d'euros, résulte essentiellement de la diminution du crédit d'engagement de l'allocation de base 31.04 relative aux cellules opérationnelles des pôles de compétitivité qui est ramené de 7,2 à 2,8 millions d'euros. Cette réduction est opérée en raison du fait que les subventions à prévoir pour les cellules opérationnelles font l'objet, en 2011, d'un

engagement global pour toute la période de programmation du Plan Marshall 2.vert.

D'autre part, de nouvelles allocations de base en code 41 «Transfert de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques» sont créées pour les subventions de fonctionnement de l'ASE octroyées dans le cadre du Plan Marshall 2.vert et dans le cadre de ses missions propres. Ces subventions étaient précédemment codifiées en classe économique 31 «Subventions aux entreprises publiques». Cette modification est faite, en accord avec le service de la base documentaire générale, en tenant compte de la nature précise des activités de cette société anonyme de droit public.

Par ailleurs, une nouvelle allocation de base est créée au programme 18.05 pour financer un projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable alimentée de 550 000 euros en engagement et de 400 000 euros en ordonnancement.

L'objectif poursuivi est, notamment, de répondre aux orientations européennes définies dans le cadre de l'efficacité des ressources et d'une économie «bas carbone». Les expériences et réflexions dégagées dans ce cadre devront mener à la définition de bases claires pour le développement d'une politique industrielle durable en Wallonie.

Au programme 18.06 «P.M.E. et Classes moyennes», les moyens d'action et de paiement atteignent, pour 2012, respectivement 171,4 millions d'euros et 149,7 millions d'euros. Dans ce programme budgétaire, les crédits destinés au financement des actions du Plan Marshall 2.vert représentent 20,7 millions d'euros en engagement et 6,9 millions d'euros en ordonnancement.

L'écart observé entre les moyens d'action et les moyens de paiement du Plan Marshal1 2.vert résulte des inscriptions budgétaires relatives aux bonus zones franches urbaines et zones franches rurales octroyés en complément aux primes à l'investissement des PME. À ce stade, les dossiers introduits nécessitent, en effet, principalement, des crédits d'engagement. Les ordonnancements seront à prévoir au fur et à mesure de l'exécution des programmes d'investissements.

Hors Plan Marshall 2.vert, il est à souligner que le crédit inscrit à l'allocation de base 31.08 pour les primes à l'emploi octroyées aux très petites entreprises est majoré de 6 millions d'euros, pour atteindre 24,7 millions d'euros.

Lors des deux précédents exercices budgétaires, j'avais attiré l'attention de votre commission sur le fait qu'en raison des modifications apportées aux conditions d'octroi de cette aide et aux mesures de simplification administrative mises en œuvre, les dépenses avaient atteint un volume mensuel de l'ordre de 2 millions d'euros.

Par rapport au crédit récurrent de l'allocation de base 31.08 qui s'élevait à 18 millions d'euros, des crédits supplémentaires avaient dû être dégagés à l'occasion du feuilleton d'ajustement des budgets 2010 et 2011 afin qu'aucun retard dans la liquidation des aides aux bénéficiaires ne soit à déplorer. Le refinancement de ce dispositif d'aide, qui est à présent opéré dans le cadre du budget 2012, permettra de rencontrer structurellement les besoins en la matière.

Enfin, pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement additionnelles auxquelles la SOWALFIN doit faire face dans le cadre des différentes missions qui lui sont déléguées par la Région wallonne, en relation notamment avec les projets innovants au sein des PME wallonnes «Novallia» et de l'ingénierie financière « SOCAMUT», l'allocation de base 31.07 est portée à 1,1 million d'euros.

Au programme 18.04 «Zonings», les moyens d'action, de 48,6 millions d'euros, et les moyens de paiement, de 53,8 millions d'euros, augmentent par rapport à 2011 respectivement de 3,8 millions d'euros et de 9,3 millions d'euros.

L'augmentation des moyens de paiement résulte principalement de l'inscription directe, dans ce programme, des crédits destinés à l'apurement de l'encours du Plan Marshall, pour 3,2 millions d'euros, et aux cofinancements européens, pour 3,6 millions d'euros.

L'allocation de base 51.14 qui a été créée au feuilleton d'ajustement 2011 pour lancer une expérience pilote visant à permettre à d'anciennes zones d'activités économiques d'être repensées et harmonisées est alimentée de 2 millions d'euros en engagement et en ordonnancement.

Je rappelle que cette expérience pilote s'adresse aux opérateurs de développement économique et aux communes reconnus dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et qu'elle concerne les zones d'activités économiques antérieures à 1985.

Par ailleurs, les allocations de base relatives aux interventions dans le cadre du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques via le mécanisme SOWAFINAL sont complétées par une nouvelle allocation portant spécifiquement sur le financement alternatif mis en place dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Les montants de ces différentes allocations de base sont fixés sur base des conventions de financement existantes.

Pour le programme 18.15 «Économie sociale», les moyens d'action et de paiement pour 2012 atteignent 20,9 millions d'euros en moyens d'action et 17,6 millions d'euros en moyens de paiement contre, respectivement, 17,4 millions d'euros et 16,9 millions d'euros au budget initial 2011.

La croissance de 3,5 millions d'euros des crédits d'engagement résulte de l'inscription de 4 millions d'euros pour la mise en œuvre de la mesure du Plan Marshall 2.vert relative à la création de plates-formes logistiques pour les centres urbains.

D'autre part, il est créé, au sein du programme 18.15, une nouvelle allocation de base 31.21, alimentée de 200 000 euros en engagement et de 100 000 d'euros en ordonnancement, afin de subventionner les sociétés à finalité sociale immobilière dans le secteur de l'économie sociale.

L'activité immobilière en question vise à remettre des logements sur le marché locatif et à proposer des espaces destinés à être occupés professionnellement par des ASBL pour des entreprises d'économie sociale. À ce sujet, je rappellerai qu'en 2006, une mission avait été déléguée à la SOWEXOM pour lui permettre d'aider à la constitution de sociétés à finalité sociale dans le secteur immobilier.

Le dispositif alors mis en place sous la dénomination VESTA a rencontré, après une phase de démarrage plus lente en raison, notamment, des clarifications juridiques nécessaires, un succès grandissant, tant par le nombre de projets que par leur dimension.

Aussi, le Gouvernement wallon a décidé de pérenniser la mesure et un arrêté relatif à la reconnaissance et au financement de l'économie sociale dans le secteur immobilier est en voie d'adoption.

Au programme 18.25, «Politiques croisées dans le cadre de la formation» qui concerne pour mes compétences, les crédits consacrés aux projets cyberclasses et cyberécoles, les moyens prévus pour 2012 sont globalement équivalents à ceux qui avaient été alloués pour 2011.

Je terminerai mon exposé par le programme 18.35 «Innovation — Nouvelles Technologies et Technologies de l'information et de la Communication». Pour l'année 2012, les moyens d'action atteignent 43 millions d'euros, et les moyens de paiement 17,5 millions d'euros contre, respectivement, 13,5 millions d'euros et 10,6 millions d'euros au budget initial 2011.

L'importante augmentation de 29,5 millions d'euros des moyens d'action résulte de l'inscription de crédits destinés au financement des dossiers relatifs aux technologies nouvelles qui sont instruits, notamment, en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie.

Trois allocations de base, 32.02, 41.01 et 81.01, sont créées dans ce cadre. Les allocations de base 32.02 et 41.01 sont alimentées chacune à concurrence de 2 millions d'euros en engagement et de 1 million d'euros en ordonnancement. L'allocation de base 81.01 est alimentée à concurrence de 25,5 millions d'euros en engagement et de 5 millions d'euros en ordonnancement.

Pour ce qui concerne le programme «Creative Wallonia» qui est créé au départ de l'allocation de base 01.01, les moyens budgétaires pour 2012 sont maintenus à un même montant qu'au budget 2011, soit 8 millions d'euros en engagement et 5,3 millions d'euros en ordonnancement.

À ce sujet, je rappelle que le programme «Creative Wallonia» se structure en trois axes que sont la promotion de la société de la créativité, la fertilisation des pratiques innovantes et le soutien à la production innovante. Chacun de ces axes se décline en une série de mesures qui sont détaillées dans l'exposé général du budget. Présentées au Gouvernement wallon en mai 2010, les différentes mesures du programme «Creative Wallonia» ont été mises en œuvre progressivement à la fin de l'année 2010. Pour plusieurs des mesures, l'année 2011 a donc constitué une phase pilote. L'année 2012 sera celle de leur évaluation et de la pérennisation de certains dispositifs.

En 2012, seront également rendues opérationnelles des mesures qui ne font pas encore l'objet d'une mise en pratique. Parmi les différentes actions prévues pour 2012, je mentionnerai entre autres:

- la pérennisation de la plate-forme « ID Campus » ;
- l'opérationnalisation des mesures prioritaires du « *Master* Plan TIC » ;
- l'organisation en 2012 d'événements tels que la semaine de la créativité ;
- la mise en place du réseau de *coworking* ;
- la pérennisation des dispositifs « Boost Up », « Cross Media » et « Industrie Créative ».

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous ai ainsi exposé les éléments essentiels du projet de budget 2012 pour ce qui concerne mes compétences. Je vous remercie de votre patiente attention et je reste bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes les questions et remarques que vous voudriez formuler.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour cette présentation.

Discussion générale

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je pense qu'il y a deux façons d'aborder un budget et, notamment, celui de l'économie.

La première façon, c'est celle que vous avez utilisée, c'est-à-dire une longue et patiente énumération des postes en marquant les plus et les moins, les petits glissements et en les justifiant par le fait qu'il y avait un peu moins de mesures de telle nature, un peu plus de telle autre, un peu de retard ici, un peu de compensation là-bas, mais au total, globalement, vous vous inscrivez dans la logique d'une stabilité budgétaire. Je crois que c'est cela qu'on peut dire.

Vous avez participé au petit effort général que les différents ministres ont dû faire et, l'un dans l'autre, votre budget aujourd'hui est celui de la continuité pure et simple.

Je ne vois pas un intérêt majeur à commencer à vous poser chaque fois, pour chaque ligne du budget, la question de savoir pourquoi vous avez diminué de 100 000, pourquoi vous avez augmenté de 25 000. Vous les avez survolées, il y a un instant. Je crois que c'est une vision du débat budgétaire qui est un peu stérile.

Moi, je préférerais la deuxième approche qui, selon moi, est plus essentielle.

Vous êtes à la tête du département qui est finalement, à mes yeux, le plus important vu les circonstances actuelles.

Nous sommes tous, toutes les familles politiques autour de la table, cosignataires d'un accord institutionnel qui nous met dans l'obligation, dans dix ans, d'assumer notre propre destin à partir de nos ressources et de la dynamique que notre économie connaîtra.

Il nous reste dix ans. Ce n'est rien dix ans. C'est demain.

Peut-on voir aujourd'hui des signes qui laissent percevoir qu'on est sur cette ligne vertueuse ? Malheureusement, ma réponse est non. C'est plutôt le contraire. Nous nous apercevons qu'on ferme à Liège la phase à chaud, certains pensent que c'est la préfiguration d'une fermeture du froid et que c'est en tout cas la suppression de milliers d'emplois. Ce matin, le secteur de l'armement est en émoi parce qu'il craint les mesures que vous prendrez pour la restriction des autorisations qui vont, une fois de plus, plus loin que ce que l'Europe veut comme base minimale, mais on doit toujours être les mauvais élèves de la bonne classe. Donc, on fait toujours ...

(Rumeurs)

C'est un choix. Il y a des moments où je suis un peu réaliste. J'ai déjà connu cela sur certains aspects que vous n'aimiez pas particulièrement, comme Francorchamps. On voulait être en avance sur tout le monde, montrer que nous, au moins, on osait. Je constate aujourd'hui que le gouvernement dans lequel vous êtes, continue à faire fonctionner Francorchamps et cela ne nous empêche pas de dormir.

Ici, sur l'armement, il y a des signaux d'alarme qui sont donnés et qui m'inquiètent.

Dans ma propre région, le Brabant wallon, qui est souvent considérée comme une région plutôt en réussite, c'est l'entreprise Thissen qui ferme. Des solutions partielles de réouverture sont à l'examen.

Enfin, tous ces signaux s'accumulent. Je n'en vois malheureusement pas d'autres qui viendraient prendre le contre-pied de cette tendance. Je ne vois pas, dans le paysage économique du moment, de grands signes positifs, investissements étrangers majeurs, développements importants.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Écoutez, l'exportation wallonne, il faut savoir que nous représentons 33 % de la population. Nous exportons à peu près pour 18 % des exportations belges. Forcément, quand nous passons à 19 %, on fait des bonds de joie à 20 %. J'ai été en charge, comme M. le Ministre Marcourt, de ce département. C'est M. Suinen qui faisait classiquement les informations à la place du ministre. Cela n'a pas changé. Il vient donc régulièrement expliquer comment cela va bien après un creux. Quand même, il faut reconnaître qu'on a eu un creux. Il parle toujours en pourcentage. Vous savez, dans les pourcentages, il suffit que le prix de l'acier, par exemple, augmente de 30 % et, sans rien faire, vous augmentez de 15 % vos exportations.

Il faut bien mesurer à quoi cela est dû parce que, dans certains cas, c'est simplement l'évolution du prix des produits. Quand on sait à quel point l'acier est important dans l'exportation et combien il a été fluctuant, à des moments de pointe de valeur, on pouvait évidemment se frotter les mains du pourcentage d'exportation.

Pour arriver à une simple proportion égale à notre pourcentage de population, il y a encore du travail à faire.

Je me réjouis de chaque point de progrès, mais je dis que la route est encore longue.

Je veux regarder avec objectivité tous les signaux. Une fois de plus, je ne me réjouis pas quand cela va mal. Tant mieux, si l'emploi s'améliore, tant mieux, si les exportations

progressent, tant mieux, si on investit chez nous mais en attendant, on nous annonce une récession sur l'Europe, une croissance non pas telle que le gouvernement l'a prévue dans son budget, mais carrément de zéro pour l'année prochaine.

Vous savez que ce n'est qu'à partir de 2 % qu'on commence à créer de l'emploi. En-dessous de 2 % de croissance, c'est très difficile de stabiliser. Pire même, on commence très vite à en perdre. Donc, avec une croissance plate et 0 % en perspective, je peux vous dire que l'emploi va souffrir, qu'on le veuille ou non.

Toute cette tendance m'inquiète profondément. Je suis convaincu — et je ne suis pas le seul — que M. le Ministre partage cette inquiétude et je mesure la faible part d'actions qu'il peut avoir sur ces grandes tendances. Ce n'est pas le ministre wallon de l'économie qui peut, à lui seul, faire changer le paysage économique de notre région, alors qu'on est une petite île au milieu d'un immense ensemble et que les tendances sont évidemment aujourd'hui bien plus qu'européennes — elles sont parfois même mondiales.

Nous sommes dans cette situation.

Il nous reste dix ans au bout desquels on va nous dire « Messieurs les Wallons, c'est à partir de la richesse que vous produisez que vous allez devoir financer votre fonctionnement », c'est-à-dire la politique sociale, la politique du logement, le soutien aux communes, la recherche. Toutes ces grandes compétences qui sont budgétivores, que vous le vouliez ou non. Il faut des moyens. Cela ne produit pas de richesse, ou très indirectement. Le logement, on peut dire que cela fait travailler les entreprises de construction, à condition encore que ce ne soient pas des Flamands qui enlèvent le marché, ce qui n'est pas rare, ou faire venir des gens de l'étranger parce qu'on ne trouve plus chez nous les maçons de base, cela s'est vu aussi. Plus fondamentalement, c'est un défi qu'on doit avoir constamment à l'esprit.

Ma première question à M. le Ministre — c'est un petit peu un débat de principe que je pose -, est de savoir quelle est, à ses yeux, la tendance que nous vivons et comment il peut, dans la mesure de ses moyens et de son budget finalement, contribuer à prendre le chemin de ce renouveau.

Je crois que vous avez cité, je n'ai pas compté, à peu près entre 25 et 33 fois, les mots « Plan Marshall 2.vert ». C'est devenu un peu comme un slogan. Dès qu'on pose une question à un membre de la majorité et qu'on demande ce que vous faites, la réponse est : Plan Marshall 2.vert. Si cela ne bouge pas, attendez les effets du Plan Marshall 2.vert.

Le Plan Marshall 2.vert est devenu sans arrêt, de manière répétitive, comme le Plan Marshall initial l'était, comme le Contrat d'Avenir a commencé à le lancer d'ailleurs, une formule : « Attendez le Contrat d'avenir », mais c'étaient les premières bases. Maintenant, on est dans un système qui est le Plan Marshall 2.vert.

Ma deuxième question est la suivante : quelle est exactement votre évaluation, votre méthode de travail ?

Pendant tout un moment, les mesures d'un Plan Marshall étaient énumérées — inconnues du grand public, cela va de soi, on connaît juste le nom qu'on martèle et on ne sait pas ce qu'il y a derrière. Ne demandez pas à quelqu'un dans la rue une seule mesure du Plan Marshall 2.vert, il ne pourrait pas vous la donner -. On se contentait de dire qu'on a pris l'arrêté qui réalise la mesure 2.2 §3 du Plan Marshall 2.vert. On l'a réalisée. Donc, on est à 100 % de réalisation de la mesure. Pour ce qui est des effets, c'est autre chose.

On a mis en place une structure. On a donné un crédit. On a lancé un appel à projets. Donc, mission accomplie. Est-ce que, contrairement à cette approche-là, on va beaucoup plus loin ? Est-ce qu'on peut dire aujourd'hui quels sont les effets ?

Le Plan Marshall — qui n'est pas le 2.vert, mais qui était le père de celui-ci — existe depuis longtemps. Quel en est le bilan ? Combien d'emplois ont été créés ? Quelle est la modification structurelle du dynamisme économique qu'on est supposé voir autour de nous, éclore suite à grand programme de dynamisation, de mobilisation des énergies ?

C'est vraiment une réponse qui, selon moi, nous éclairerait tous parce que, quand on fait si souvent appel, dans un exposé, au fait que c'est lié à des mesures du Plan Marshall 2.vert — et vous l'avez fait, je le répète, à mon avis, une trentaine de fois dans votre exposé -, cela implique quand même qu'on a un bilan de ce plan, qu'on peut dire qu'il marche ou qu'il a mobilisé les esprits, qu'il se traduit par un changement, que des indices progressent grâce à son effet ou bien qu'on n'est encore qu'au stade de la mise en place et qu'on ne verra que plus tard si cela donne quelque chose. Alors, n'en faisons pas un slogan parce qu'on ne sait pas prouver qu'il marche.

Je suis dans cet imbroglio intellectuel qui tente de comprendre exactement ce que cela a donné concrètement, puisque c'est vraiment l'ossature de votre argumentation budgétaire.

Dans la foulée, je vous dirais que quelques grands aspects mériteraient un peu de recul et de réflexion.

Ainsi, où en est aujourd'hui la politique des zonings ? On avait commencé, il y a plus de dix ans, à mettre une évidence sur papier : nous manquions

d'endroits aménagés pour accueillir les entreprises, mais nous avions de l'espace. Il fallait simplement déterminer où on les mettait, les équiper et faire des appels pour qu'on y vienne. On s'est heurtés aux lenteurs du CWATUPE, à des recours, à des problèmes de toute nature, y compris financière. Si bien que finalement, aujourd'hui, je me pose la question de savoir combien, sur les dizaines de zonings qui étaient prévus, existent concrètement, sont équipés et prêts à fonctionner. Cela me paraît être une arme à notre disposition — je ne sais pas si elle fait partie du Plan Marshall 2.vert — qui a toujours été évoquée comme une richesse de la Wallonie : de l'espace situé au centre de l'Europe avec de bonnes infrastructures. Il n'y a plus qu'à mettre en place les zonings. Cela me paraissait être un pas décisif et je n'ai pas le sentiment qu'il est fortement concrétisé à cette heure.

Un autre point qui me paraît important, c'est la rationalisation des outils.

On en a souvent parlé. Je sais que la simplification revient souvent dans la bouche de M. le Ministre-Président : il faut que les entreprises, les investisseurs, les petits entrepreneurs ne soient pas accablés de tracasseries administratives.

Tout au long de votre exposé, 50 noms d'outils ont été cités, qui ont sans doute tous une finalité bien précise et que je ne conteste pas intellectuellement, mais qui sont chaque fois une structure différente dont il faut trouver l'adresse, trouver l'interlocuteur et voir l'efficacité. Êtes-vous allé voir ce qui se passait dans les îles anglaises ? Vous êtes revenu assez impressionné par un modèle, qui était le développement unique de la tête de pont économique. En Écosse, ils ont résolu le problème, en disant qu'il y a un outil et que tout se passe au sein de cet outil. L'entrepreneur y va d'office — c'est souvent un bâtiment moderne significatif au cœur de la ville — et, là, il est guidé vers les différents bureaux. Il n'a qu'un interlocuteur qui est l'outil du Gouvernement écossais. Chez nous, c'est vous qui dirigez les outils pour la plupart, mais vous en avez 50 à votre disposition qui sont autant de petites chefferies, où il y a un directeur qui n'est peut-être pas toujours en accord avec vous, qui n'a peut-être pas votre sensibilité.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Disons, vous avez un effort à fournir parfois pour les convaincre, j'en mesure la difficulté.

Moi, je me mets à la place du demandeur plutôt qu'à la vôtre. Il se dit « Où dois-je aller ? ».

Quand je parle sur le plan concret à des personnes qui ont fait une demande toute simple, comme réaliser leur site *web* avec les aides de la région, un an après, la réponse n'est toujours pas tombée. Est-ce que c'est parce que les crédits sont épuisés qu'on fait traîner les dossiers pour être réalimentés dans le budget suivant ?

Pour des petites entreprises qui veulent démarrer, des délais pareils font perdre toute l'influence. Il en va de même pour les primes au démarrage, à partir d'idées nouvelles que nous avions lancées, il y a des années, et que vous avez parfaitement développées et continué à assumer. Les délais entre le moment où on introduit la demande de prime qui porte sur un projet innovant et le moment où vous avez une décision restent beaucoup trop long. Je l'ai vérifié pour des cas concrets : j'envoyais vers vous des gens qui me demandaient ce qu'ils devaient faire, en leur disant : « il faut demander au cabinet qu'ils essayent d'activer votre dossier ». Les délais sont longs. Cette multiplication des outils, couplée à cette lenteur administrative, constitue toujours à mes yeux un frein au développement économique. Je pense qu'il y a une partie de la réponse qui n'est pas dans votre projet de budget.

Dernière remarque générale — je ne veux pas entrer dans ce qui est pourtant légitime, les petits plus et les petits moins -: quelles sont aujourd'hui les perspectives des grands outils que vous avez ? J'entends par là que vous avez marqué une recette qui vient de la SRIW, de la SOGEPA, de ces différents outils. Mais comment voyez-vous aujourd'hui leur coexistence. Y a-t-il un projet, un jour, d'en faire un seul grand pôle SRI-SOWALFIN-SOGEPA ? Ou bien restent-ils une fois pour toutes séparés ? Quelle est votre capacité à dire à la SRI : *« Soyez plus audacieux, vous êtes autonomes, vous avez votre conseil, moi, je ne peux qu'acter ce que vous faites et, grâce à mon commissaire du gouvernement, mettre le pied dans la porte quand cela ne va pas, mais rien d'autre »*. Ce sont, pour nous, des outils essentiels. Il y a donc les missions déléguées — pas de problème, on obéit -, mais à côté de cela, il y a toute cette politique de sauvetage d'entreprises, d'investissements dans de nouveaux projets et donc, la façon dont vous les coachez peut avoir de l'importance dans la réflexion finale.

À mes yeux, Monsieur le Ministre, vous avez le département qui aurait dû bénéficier de l'appui financier le plus important au sein du choix budgétaire de cette année et des années suivantes. Je ne mésestime pas l'influence que peut avoir le portefeuille du logement ou celui des affaires sociales. Derrière chaque euro dépensé, il y a un bénéficiaire, donc, chaque fois que l'on se serre la ceinture, il y a des cris. Mais, dans dix ans, ce sera le résultat de votre action essentiellement, c'est-à-dire le niveau de notre économie, qui va déterminer de manière très longue, durable, le niveau de vie de la Wallonie. Soit, il se racrapote très vite parce qu'on n'a pas les moyens de continuer sur le rythme actuel — qui est basé entre autres sur les transferts -, soit heureusement, on aura, en dix ans, réussi cette reconversion d'une région. Je ne vois pas les mentalités changer tellement ou je ne vois pas les

nouveaux investisseurs. Je continue à constater que les projets et les entreprises existantes ont des difficultés. On annonce une évolution très basse pour au moins deux ou trois ans. Je me demande comment on va pouvoir affronter l'échéance que nous nous sommes, tous, fixée.

C'est pourquoi je dis que votre budget est essentiel. Donc, comme je vois qu'il est stable, je suis un peu déçu. J'aurais préféré que le gouvernement dise : « Nous mettons le paquet pour développer l'économie ». Encore faut-il qu'il y ait un lien entre les moyens budgétaires et le dynamisme économique. Cela reste peut-être à démontrer. La question peut alors se poser pour l'ensemble des postes budgétaires qui sont inscrits là. Si on n'est pas convaincu que plus d'argent donne plus de développement, la stabilité, ici, a-t-elle un sens ? On peut se poser dans la foulée la question à l'envers. J'attends, puisque vous souhaitiez aussi des remarques plutôt que des questions techniques pointues, votre réaction à celles-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Je vais reprendre ce que vous disiez, Monsieur Kubla. Il s'agit d'un budget stable, mais dans un contexte où on est en contraction, entre autres sur les moyens. N'oublions pas que cette majorité s'est fixé sur le plan budgétaire une trajectoire de réduction de l'endettement jusqu'à un équilibre des comptes et des budgets à l'horizon 2015. Pour ma part, le ministre qui s'en sort avec un budget stable en proportion sur l'ensemble, cela voudrait dire qu'il aurait plutôt bien évolué. Mais je ne vais pas ergoter, ceci est un peu pour la forme.

Je crois surtout que ce qui est important à retenir dans une discussion budgétaire — et on a déjà beaucoup évoqué ces questions hier, dans le cadre de l'examen du budget général -, c'est qu'on est dans un contexte d'extrême volatilité sur les données à partir desquelles on peut travailler, surtout pour ce qui constitue les recettes. Vous l'avez évoqué vous-même, Monsieur Kubla, en disant : « *Vous avez fait tel choix en termes d'indice de croissance, ce n'est sans doute pas correct* ». Oui, mais bien malin, aujourd'hui, qui peut dire quel sera le taux de croissance en 2012, d'autant que la volatilité va dans les deux sens. En 2009, on prévoyait à un moment donné de l'année des difficultés extrêmes. Il s'est avéré un peu plus tard qu'elles ne l'étaient pas à ce point ; elles le sont redevenues à d'autres moments. C'est vraiment un indicateur de combien, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan économique, nous vivons dans un contexte de sociétés qui sont extrêmement et de plus en plus difficiles à comprendre, à analyser, à modéliser. Il est donc d'autant plus difficile de construire des programmes d'actions qui permettent de redévelopper.

On le sait — je crois que, là-dessus, il n'y a pas trop de différences entre ceux qui sont autour de cette table -, nous sommes face à des défis tout à fait importants en matière de redéploiement économique en Wallonie, mais aussi de transition. La transition vers quoi ? Vers une économie durable, mais qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire une économie qui soit moins soumise à la fois aux aléas du monde financier international et cette économie de plus en plus virtuelle pour, au contraire, rendre de la réalité à l'économie au bénéfice des populations dont nous avons confié la responsabilité de la gestion à ces sociétés. Vers aussi une économie moins soumise au carbone dont on sait que le prix du pétrole augmente de plus en plus, ce qui est lié à sa rareté programmée. Notons aussi tout simplement la modification des climats qui sont liés à un certain type d'activités humaines. De nouveau, ne disons pas qu'il ne faut pas plus d'activités, il faut réorganiser ce type d'activités vers une manière de faire de l'économie, de produire, de consommer, d'échanger ces productions qui soit plus respectueuses de la vie sur cette terre et qui fait en sorte que nos sociétés pourront continuer à évoluer encore pendant de très longues années et de très nombreuses générations. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que de répondre à ces défis-là dans un contexte qui est effectivement de plus en plus difficile.

C'est le cadre dans lequel nous sommes. Je crois qu'il est important de se le rappeler quand nous abordons les questions budgétaires. Je constate en tout cas que, pour ce qui est des budgets du ministre, de manière assez globale, on retrouve des moyens maintenus, des moyens développés, des moyens réorganisés. Mais en tout cas, on vise l'efficience. Est-ce satisfaisant, suffisant ? Je pense que l'on améliore le modèle de plus en plus. Je sais aussi qu'un certain nombre d'échanges et de concertations ont lieu au sein du gouvernement pour encore améliorer l'efficacité des outils, tout en réduisant le nombre de ceux-ci mais en n'oubliant pas les missions. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'outils en Wallonie. C'est une situation qui date d'un certain temps. Ce qui est important, c'est qu'il y ait beaucoup d'initiatives, de propositions de soutien, de rencontres avec l'ensemble des besoins de notre société. On a évoqué ces temps-ci la nécessité d'améliorer la créativité, l'innovation ; il y a des outils spécifiques pour cela, pourquoi pas. Il est important qu'il y ait deux choses : de la cohérence entre les outils existants et une plus grande efficacité possible. Donc, s'il faut réduire le nombre d'outils tout en maintenant les missions, en les organisant autrement, il n'y a pas de tabou — en tout cas chez nous — sur ces questions-là. Quand vous citiez, Monsieur Kubla, que les gens savent que le Plan Marshall 2.vert existe, mais ne savent pas ce qu'il contient, il est important de se poser également la question de la visibilité.

Qu'est-ce qui, en 2012, va permettre une plus grande visibilité de ce qui est fait, permettant ainsi une plus grande mobilisation ? Ce qui se passe derrière ces plans, c'est la nécessité que les Wallonnes et les Wallons se sentent, aujourd'hui, partants pour être acteurs de ces transitions et de ce redéploiement. Ce n'est pas le gouvernement seul, ce n'est pas l'administration seule, ce n'est pas seulement quelques entreprises qui doivent porter ce développement, c'est l'ensemble de la Wallonie et de ses composantes. Une question tout à fait centrale : comment ces mesures et ces ambitions peuvent-elles être non seulement partagées, comment les Wallons vont-ils pouvoir y participer de manière très forte ?

Je terminerai, en revenant sur les questions concernant l'économie sociale. J'ai apprécié le fait que vous aviez démarré votre intervention sur les questions liées à l'économie sociale et que vous aviez terminé par là. Il y a là une boucle intéressante. Vous avez indiqué l'irrégularité des versements au niveau du Fédéral. Ce n'est pas nouveau. À l'occasion des transferts des compétences, même s'il y a des contraintes dans cette réorganisation de l'État que nous avons tous négociée, l'horizon des dix constitue un défi important, majeur même. Mais il y a aussi un certain nombre d'outils qui vont nous revenir et qui permettront, sans doute, d'un peu mieux gérer, avec aussi une stabilité un peu plus grande pour les acteurs.

Je terminerai par un dernier élément peut-être plus spécifique : la plate-forme logistique pour centres urbains à l'intérieur du chapitre économie sociale. Cela signifie-t-il que ce type de développement est prioritairement confié au secteur de l'économie sociale ? Cela ne me pose pas de problème, mais je trouve que c'est vraiment un indicateur intéressant qu'il faut pouvoir affirmer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – M. Kubla a balayé les grands enjeux wallons et planétaires ; il me reste à faire l'exercice « stérile » de poser les questions non pas futiles mais de détail et donc, éventuellement, de faire le travail de bénédictin. Je me bornerai à deux ou trois points et, éventuellement, le reste des questions qui ont été dûment listées par les collaborateurs sera joint dans des questions écrites ou documents. Ainsi, cela épargnera à tout le monde cet exercice.

Monsieur le Ministre, M. Kubla a pointé les grands défis, les grands enjeux de votre budget. Si on peut pointer que, de façon générale, vous avez semblé avoir joué le jeu d'une certaine rigueur, puisque vous êtes probablement un des seuls à pouvoir justifier les dépenses dans une optique de relance, sauf peut-être au niveau des traitements — mais cela, c'est une autre histoire -, je pense qu'il serait utile que, dans votre budget, vous nous fournissiez un tableau des différentes mesures, par exemple, avec un détail de ces dépenses. Parce que là, on essaye des faire des extrapolations, mais il n'y a peut-être pas suffisamment de précisions.

Ce qui est peut-être le défaut de votre budget, c'est que vous n'ayez pas saisi l'occasion pour procéder à une véritable rationalisation de tous ces outils publics actifs dans tous les sens en économie. M. Kubla y a fait allusion. Cela manque de clarté : on a toujours l'impression qu'il s'agit d'une lasagne d'outils et d'une série d'intervenants qu'on eût pu rationaliser.

Deuxième remarque, le plan « Actions-Industries » semble oublié. En tout cas, il n'est nulle part mentionné dans votre programme justificatif.

Au niveau des recettes, il y a un élément à pointer, à savoir la variation la plus importante — et cela ne me paraît pas un exercice de détail, mais bien un élément assez conséquent dans votre budget. Il y a en effet une augmentation des recettes inscrites en récupération sur « créances et contentieux, classes moyennes, PME, économie sociale ». Cela concerne des remboursements de primes octroyées à des PME en cas de non-respect des conditions d'octroi. Il y a donc une augmentation budgétée de 230 % des recettes prévues, alors que cette augmentation avait déjà eu lieu à l'ajustement 2011. Cette augmentation est-elle le fruit d'un durcissement des procédures de contrôle ou une des conséquences de la crise que nous traversons et qui fait qu'un certain nombre de primes devraient être récupérées ? Quels sont les secteurs qui sont particulièrement concernés ? Par rapport à ces estimations à l'ajustement de 2011, vos projections de l'ajustement ont-elles été respectées ?

Un deuxième élément concerne les dépenses, à savoir l'acuité du débat pour les crédits de code 08. Est-ce que là, on n'a pas tiré un peu trop sur la ficelle, dans ces octrois de crédits « prise de participation » ? On avait déjà posé la question l'année passée lors de la discussion budgétaire et vous nous aviez rassuré. Il semble que, cette fois-ci, mais vous me détromperez, le Ministre Antoine tire la sonnette d'alarme. Ne risque-t-on pas une requalification comptable par l'ICN ?

Ce qui est déplorable dans la présentation du budget, c'est que cette justification pour éviter l'écueil que je pointe ici, ne soit pas bétonnée. Or, il me paraît que, sur ce point, il faudrait argumenter de façon plus précise pour éviter cette requalification et, dans le cadre de votre budget, c'est loin d'être un détail, c'est loin d'être anecdotique puisque, sauf erreur de ma part, pour l'ensemble de vos compétences, les crédits représentent un montant de 122 millions d'euros.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je suis en train d'écouter deux libéraux en même temps, même s'ils ne disent pas la même chose !

Mme Defraigne (MR). – C'est parce que, chez nous, ce qu'on peut dire est toujours très varié, c'est cela qui fait notre charme. C'est pour cela qu'on est des libéraux !

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Ah oui, c'est vrai. Nous sommes des électrons libres, c'est pour cela ! Comme je dis, c'est ça qui fait notre charme. C'est cela qui fait qu'on n'est pas en coupe réglée.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Vous n'avez pas la chance d'être une femme ! Vous ne savez pas faire deux choses en même temps, Monsieur le Ministre.

Je disais donc que, pour ce qui concerne les crédits de type code 8, je déplorais une absence de justifications ou une justification plutôt lacunaire alors qu'il eût été, me semble-t-il, de bonne politique et de sagesse, de justifier plus amplement afin d'éviter la requalification par l'ICN ; requalification dont nous avions déjà débattu lors du budget précédent et requalification qui semble également être crainte par le Ministre du Budget, M. Antoine.

Alors, le débat est assez prégnant en ce moment et assez précis. Ces 122 millions d'euros représentent un peu moins de la moitié du total des crédits de ce type dans votre budget entier. Je crois que cela vaudrait la peine de faire peut-être un effort de pédagogie complémentaire pour éviter de se faire « gauler ». Comme cela, c'est clair, et cela évite un discours trop technocratique pour ce qui peut paraître a priori un peu imbuvable, mais le problème est d'éviter de se faire rattraper au tournant par l'Europe. Comment allez-vous éviter cela ?

Un autre élément : vous ne faites aucune référence à la FIWAPAC. Pourtant, vous en avez la tutelle. Nous n'avons pas le budget de cet organisme. Il me semble que nous en avions débattu l'année passée. Nous n'avons pas le budget de cet organisme, la Cour des comptes le déplore, et de façon encore plus précise et plus aiguë que nous.

Il faut quand même bien parler de l'actualité récente et M. Kubla a parlé du tableau assez sombre et des perspectives. C'est évidemment l'affaire Dexia et la menace de dégradation de la note de cet organisme par Moody's cette fois et, dans sa provision conjoncturelle, le Ministre Antoine prévoit plus de 14 millions de corrections possibles en lien avec cette filiale de la SRIW qui détient donc les actions Dexia de la région.

Il est clair que l'absence de dividendes et la chute de l'action Dexia, même s'il y a eu un petit rebond qui peut être de courte durée, entraîneront des conséquences négatives, ne serait-ce que pour le paiement des intérêts de l'emprunt de 750 millions d'euros garanti par la région. Je souhaiterais que vous nous expliquiez votre point de vue sur ce dossier. L'avenir de la FIWAPAC est-il assuré ? Pouvez-vous nous communiquer son budget et nous expliquer les conséquences du dossier Dexia ?

Pourriez-vous aussi nous expliquer l'impact des remboursements liés à l'emprunt obligataire en 2012 ? Les coupons ont-ils été payés ? Le solde de la FIWAPAC ne risque-t-il pas de souffrir en 2012 ?

Pour le reste, M. Kubla a tout balayé. Voilà donc les quelques éléments que je souhaitais pointer, à savoir essentiellement le code 8, la FIWAPAC et la justification de vos dépenses.

J'ajouterai un mot sans entrer dans le populisme, le poujadisme ambiant. Vous, vous êtes un peu gâté, puisque vous avez augmenté votre traitement de 3 000 euros. C'est juste ? Si je vous pose la question, c'est parce que j'ai entendu M. Antoine dire, virilement, mais sur les plateaux de télévision, qu'il acceptait une non-indexation à l'instar des ministres fédéraux. Si je ne vous posais pas la question, on me reprocherait de ne pas vous l'avoir posée.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Cela aurait été plus élégant de ne pas la poser.

Mme Defraigne (MR). – Non, on me l'aurait reproché, on m'aurait dit que je n'avais pas pointé cela. Mais je n'en fais pas une maladie, en ce qui me concerne, je l'ai juste signalé pour le rapport.

Mme la Présidente. – Merci, Madame Defraigne.

La parole est à Madame Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voulais particulièrement souligner votre rôle et celui du gouvernement mais, plus singulièrement votre rôle, votre département, en termes de soutien aux entreprises. Il est vrai que nous vivons des temps difficiles, dus à cette crise qui puise son origine dans un principe ultra-libéral de maximisation du profit, on le sait.

On sait également que les institutions financières sont de plus en plus frileuses vis-à-vis des porteurs de projets, des gens qui innovent dans notre région, qui ont envie de se lancer, qui ont véritablement l'esprit d'entreprendre, de grandes entreprises qui ont des projets et vous, par votre politique de soutien aux entreprises via les primes à l'emploi, via les

aides à l'expansion économique, les primes à l'investissement, dont vous êtes quelque part le garant. Vous palliez vraiment ce déficit criant de la mission première des banques. J'avais donc vraiment envie de vous féliciter sur la question.

Vous parlez des projets de territoire parce que les différents outils mis en place dans votre politique trouvent, je pense, un grand écho dans les différents projets de territoire qui existent dans les sous-régions de notre Wallonie. Évidemment, je connais plus le centre du Hainaut, centre d'énergie mais, que ce soit par rapport à «Creative Wallonia» où des liens se font, que ce soit par rapport au travail réalisé en matière d'éco-zonings, on le voit, il y a, vraiment, des liens très forts qui se construisent et, à mon avis, qui vont permettre encore, pour l'avenir, des développements que je trouve très positifs.

J'avais aussi envie d'évoquer assez brièvement la question du *coworking*, parce que les lauréats pour le premier appel à projets seront prochainement connus. Quelle va être la méthodologie, une fois que les lauréats seront connus, en termes d'application des bonnes pratiques? En-dehors de l'aspect ergonomique, l'aspect outillage des locaux par rapport à toute une série d'outils nécessaires pour les gens qui vont travailler dans ces espaces conviviaux de travail? Il y a toute la question de l'animation aussi de ces espèces de *coworking*. Je me demandais donc si vous aviez eu l'occasion de prendre connaissance des bonnes pratiques parce que ce sera, selon moi, une des garanties du succès de cet outil auquel je crois. Je pense que, dans certains métiers et de plus en plus dans notre Wallonie, il y a un tas de personnes vraiment affectées à du travail individuel, chez elles, isolées, et je pense à des graphistes, à des développeurs *web* qui vont avoir besoin, comme cela se passe déjà du côté de Mont-Saint-Guibert ou à d'autres endroits, de pouvoir se retrouver, d'avoir du liant, d'avoir un aspect d'animation très clair.

Je pense également à l'animation au niveau des zonings: les intercommunales de développement économique ont des services d'animation économique qui ont d'ailleurs cette vocation à être des sortes de guichets uniques. En tout cas, je me rappelle, pour avoir eu l'occasion de travailler à ce niveau-là, que mon rôle consistait justement à avoir une information donnée, finalement très généraliste pour les entreprises de sorte qu'elles ne soient pas obligées d'aller frapper à toutes les portes, mais qu'elles puissent avoir, par le biais des animateurs économiques, une information la plus complète possible sur tout ce qui existe, sur les différentes aides disponibles pour qu'elles perdent le moins de temps possible. Il y a, au niveau des zonings qui se développent, une animation nécessaire parce que je vois des entreprises qui se créent et qui ne se connaissent pas encore. Je voulais qu'il y ait un signal de votre cabinet par rapport à cet aspect-là des choses, puisque je sais que la dimension «zonings» vous tient fortement à coeur par rapport à votre projet en termes de développement de la Wallonie.

Je voulais aussi souligner le travail et, surtout, la cohérence de celui-ci par rapport à l'économie sociale. On le voit, dans un monde incertain, les entreprises d'économie sociale qui travaillent, le potentiel endogène d'une région ou même d'une sous-région, sont aussi les garants d'un développement économique à taille humaine au service de l'homme et pas au service de l'argent pour l'argent. Vous avez été le premier à mettre un budget spécifique afin de mettre l'économie sociale sur le même rang que l'économie classique et vous continuez à le faire, vous continuez à le mettre en évidence. Je voulais le souligner par rapport à des politiques que je suis, notamment, en matière d'incubateur en économie sociale. Concrètement, cela porte ses fruits.

Je voulais également avoir un peu plus d'informations concernant la nouvelle allocation budgétaire 18.15 qui concerne les subventions à des sociétés à finalité sociale immobilière. Comme vous l'avez dit, il s'agit de remettre des logements sur le marché locatif et, en fait, je ne connais pas assez ce type de structure. Je voulais en connaître la répartition géographique, savoir combien il y en avait à l'heure actuelle, quel était leur développement. Tout simplement parce que, évidemment, en tant que parlementaire, mon rôle est, aussi, de diffuser le message de la majorité gouvernementale, de pouvoir faire passer l'information par rapport à de nouveaux projets.

S'il y a des choses à développer, notamment au niveau de ma sous-région, je pense qu'il est important de le faire. Je voulais dire aussi à quel point ce que vous réalisez dans le cadre de «Creative Wallonia» apporte un souffle. Quand on voit le projet «Boost Up», quand on voit la semaine de la créativité qui vient de se terminer, on comprend à quel point vous êtes plus que dans une veille. Je trouve que c'est important parce que, même si, dans la majorité, on n'est pas toujours sur la même longueur d'onde pour tout, le fait est que, dans le domaine économique, je vous suis particulièrement.

Hier, pour parler d'autre chose et d'un autre ministre, au niveau du budget, on a aussi pu dire des choses positives par rapport à cela, en-dehors du fait d'être dans la majorité. Dans une situation de grosse morosité, avoir ce type d'événement disséminé dans toute la Wallonie est vraiment très important. Cela crée plus que des poches, que je ne qualifierai pas de prospérité, mais d'un souffle nouveau pour des porteurs de projets et des gens qui croient en la Wallonie et en son avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Mme la Présidente.

Je voulais rebondir sur ce que mes collègues ont dit mais, à l'instar de M. Kubla, je suis contente que le budget de l'économie ne fasse pas trop d'économies financières et qu'on ait laissé les moyens pour dynamiser la Wallonie.

Les discussions que l'État fédéral a connues vont pousser notre Wallonie à se prendre encore plus en mains. Je pense qu'on l'a déjà fait au travers du Plan Marshall 2.0, cela continue avec le Plan Marshall 2.vert mais on s'est fixé une échéance à 10 ans. Cette échéance à 10 ans, comme l'a dit M. Kubla, est éloignée et, en même temps, proche.

Il est essentiel que l'on évalue tous les outils, le programme que l'on a mis en place pour relancer et dynamiser cette Wallonie, et qu'on l'évalue régulièrement. Il est vrai que c'est fait par l'IWEPS, mais il faudrait peut-être plus encore le faire pour voir si certains outils sont vraiment efficaces, s'il ne faut pas rectifier le tir de temps en temps pour arriver à cet objectif que l'on s'est fixé à 10 ans.

On a parlé de rationalisation des outils, je sais que vous y travaillez. Cette mesure est soutenue par le cdH et j'aurais souhaité savoir où vous en étiez dans la réflexion au sujet de cette agence de l'entreprise.

Vous avez lancé le soutien à l'esprit d'entreprendre et je me réjouis que les mesures soient maintenues au niveau budgétaire. J'aurais souhaité savoir si vous avez déjà pu évaluer toutes ces mesures prises. Ici, au parlement, nous sommes convaincus des efforts que la Wallonie a commencé à prendre et de la potentialité du Plan Marshall 2.vert. Je pense que nous ne sommes pas les seuls : le monde de l'entreprise le voit, le sent. On voit l'engouement qu'a suscité le pôle de compétitivité. L'Union wallonne des entreprises a une vision optimiste de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Il est vrai, peut-être, que les citoyens ne sont pas forcément conscients de ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent et de ce qu'est la ligne de conduite au niveau de la Wallonie. Comme l'a dit M. Noiret, c'est peut-être un effort de communication à fournir vis-à-vis de nos citoyens. Nous n'avons pas attendu ces débats au niveau de l'État fédéral pour nous prendre en main. Cela fait un certain temps que la machine est en marche et que nous sommes prêts à affronter notre destin, à anticiper cette échéance à 10 ans que nous nous sommes fixée.

Je citerai une preuve que la machine est en route et que cela a des effets positifs : le Ministre du Budget, M. Antoine, se plait souvent à répéter qu'il y a une augmentation de la contribution wallonne à l'IPP, ce qui signifie une augmentation de la richesse régionale. L'écart de revenu moyen par habitant, en comparant la Flandre à la Wallonie, est en train de régresser. Si je prends les chiffres de 2007, il y avait un écart de 14,92 % et, pour 2011, on s'attend à un écart de 11,63 %. Cela signifie qu'on est sur la bonne voie, j'en suis persuadée et je crois vraiment en ce Plan Marshall 2.vert mais je souhaite qu'on évalue régulièrement nos outils pour parfois rectifier certaines démarches.

M. Kubla a évoqué des petits plus ou des petits moins. Je voudrais revenir sur ce qui se cache derrière la politique que vous mettez en place et pourquoi avoir doté une AB plus qu'une autre.

Tout d'abord, avant d'aller dans ce sens, vous avez parlé, dans votre exposé, du photovoltaïque et d'une discussion au gouvernement. Pourriez-vous expliquer, à nouveau, les discussions qui se sont tenues au sein du gouvernement ?

Il a été question, dans votre exposé, des zones franches, vu que ces AB ont été augmentées. J'aurais souhaité savoir si ce dispositif des zones franches rencontre vraiment un si grand succès. Est-on certain qu'il n'y aura pas de risque d'effet d'aubaine avec comme conséquence, comme souvent, la hausse des crédits prévus pour rencontrer les demandes de primes ?

Au sujet du renforcement du soutien financier aux technologies environnementales, on passe d'un crédit initial en 2011 de 400 000 euros pour arriver à 15 millions d'euros en 2012. Dans votre programme justificatif, il n'y a pas d'explication par rapport à cette hausse et je ne l'ai pas entendue dans votre exposé. S'agissant donc de l'AB 81.11, j'aurais aimé avoir de plus amples explications. C'est peut-être une réallocation d'une autre AB qui est la mise en place de moyens spécifiques au *spin-off* puisque celle-là est ramenée à zéro et qu'en 2011, elle était dotée de 15 millions d'euros.

Au niveau des pôles de compétitivité, dans votre AB 31.04 de la DO 10.8, on constate que les moyens subissent une forte diminution : on passe de 7,2 millions à 2,4 millions. J'aurais aimé savoir pourquoi. Je m'inquiète de savoir si ces cellules opérationnelles disposeront à l'avenir des moyens nécessaires pour fonctionner. J'en profite pour connaître, à cette occasion, l'état d'avancement du futur projet de décret devant formaliser et pérenniser l'organisation complète de ces pôles et des *clusters* au niveau des liens qu'ils avaient entre eux.

Ma dernière question concerne les missions supplémentaires de la SOWALFIN dont vous avez parlé dans votre exposé. J'aurais aimé savoir ce qu'il y avait de neuf et comment cela va se passer, puisque nous constatons une augmentation d'un million d'euros par rapport à l'année passée.

(M. Noiret, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Bertouille (MR). – Je souhaite ajouter une question par rapport aux *clusters*: Mme Goffinet a déjà abordé le sujet. On constate que les subventions des cellules opérationnelles augmentent par rapport à l'ajusté de 400 000 euros tandis que les subventions destinées aux *clusters* diminuent de 317 000 euros. Qu'en est-il par rapport au projet qui va arriver sur notre table, puisqu'il est au niveau de l'Europe? Ces modifications sont-elles en lien avec le projet qui va arriver?

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, je voudrais d'abord répondre à M. Kubla, non pas parce qu'il a été le premier à intervenir mais parce qu'il a remis le dossier dans sa globalité.

La Belgique, depuis les années 80-90, s'est lancée dans des programmes de rééquilibrage de ses finances publiques de manière à réduire son endettement. Tout cela a fonctionné de manière correcte avec des choix politiques qui auraient pu être différents mais cela, c'est le passé, jusqu'à la crise de 2008.

Que se passe-t-il en 2008? Le système financier totalement libéralisé — c'est d'ailleurs très surprenant aujourd'hui qu'on n'aie pas pu aller plus loin — se plante complètement et entraîne l'économie réelle dans le mur. Je me souviens avoir entendu un patron d'industrie dire: «C'est comme si l'économie était rentrée directement dans le mur et s'était arrêtée».

Est-ce que ce sont les États qui ont pris des mesures? Non, c'est bien la cupidité qui a engendré cette crise économique majeure. Et quelles en sont les conséquences? C'est que les États, pour sauver leurs populations et leurs industries, ont été obligés d'investir massivement dans le secteur financier. Ce faisant, ils se sont endettés. Par ailleurs, la crise économique a fait fonctionner les stabilisateurs économiques, ce qui a entraîné moins de rentrées fiscales mais a augmenté les dépenses ce qui a, une deuxième fois, déséquilibré les comptes. Donc, de 2009 à aujourd'hui, nous avons repris, environ, entre 10 et 15 points de PIB d'endettement.

Tout cela nous amène aujourd'hui avec l'obligation, faite par l'Union européenne, non pas de retourner à l'équilibre financier, tout le monde est d'accord qu'il faut y retourner, mais à un rythme de cheval fou.

Quand on voit le Portugal, pour qui le FMI, la Banque centrale, la Commission européenne — tous ces gens ayant la même idéologie — ont imposé des mesures de restructuration extrêmement sévères; quand on voit que la population — et c'est bien compréhensible — s'est vengée sur le gouvernement en place qui n'y pouvait rien, — mais bon, pas de chance d'être là -, et a donc sollicité un autre gouvernement; quand on sait que celui-ci a dépassé les objectifs fixés par le FMI et la Banque centrale en termes d'assainissement, la seule récompense faite aujourd'hui à ce gouvernement, c'est une dégradation de sa note financière. Le fait est que le remède appliqué par tous ces gens, c'est de réduire l'activité économique par la réduction de la demande intérieure et donc d'avoir une récession — semble-t-il de 3 % au Portugal.

Je pense que, quand nous prenons des mesures, nous devons toujours avoir en tête le fait qu'il faut effectivement assainir les finances publiques. C'est une obligation pour nos concitoyens aujourd'hui et, a fortiori, pour nos concitoyens de demain, mais il faut aussi soutenir la croissance économique et l'emploi. Cet équilibre complexe fait que j'ai beaucoup de doutes sur les remèdes tels qu'ils sont exigés par l'Union européenne dans la rapidité des efforts. Néanmoins, la Belgique s'est inscrite pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015, ce qui, d'ailleurs, nécessitera, au-delà des efforts qui permettent au budget fédéral d'arriver à 2,8 % des efforts supplémentaires puisque, quand on est à 2,8 %, il reste 2,8 % de PIB à faire en 2013 et en 2014 pour atteindre l'équilibre en 2015.

Le gouvernement a, pour la Wallonie et aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles, commencé la réduction du déficit budgétaire et je dirais que nous devrons, en 2013 et en 2014, faire en sorte que, pour 2015 également, nous arrivions à un équilibre budgétaire.

Nous n'étions pas dans les déficits. Le déficit résulte non pas du fait que le gouvernement aurait pris, à un moment donné, des mesures légères ou les aurait mises en œuvre à la légère. Cela provient du fait que nos recettes ont été affectées de manière significative par la crise économique.

Je pense donc que le budget arrêté par le gouvernement est sérieux. Il s'inscrit dans l'assainissement des finances publiques.

Il est exact que les montants ne sont pas exceptionnellement modifiés d'une année à l'autre mais je dirais que quand nous constatons qu'il y a déjà une réduction significative du déficit — donc du solde net à financer en Wallonie -, rien que cela, en protégeant notre budget, c'est déjà un signe fort.

Globalement, le Plan Marshall 2.vert — et nous allons ensuite le décliner — a été très largement

immunisé par rapport aux autres politiques parce que nous considérons que la politique économique et sociale est le cœur du développement de notre région. Et vous avez raison, lorsque vous dites qu'il nous reste dix ans mais maintenant qu'ils sont en train de négocier les volets non budgétaires, permettez-moi ici de lancer un appel à la coalition fédérale afin de ne pas demander à la Wallonie des efforts qu'elle est incapable de tenir. Que ce soit dans le transfert des compétences ou dans les efforts budgétaires, je pense que nous devons permettre à la Wallonie de faire les efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire. Mais il ne faudra pas venir dire ici que nous devons faire des choix douloureux par rapport à notre avenir économique, si on nous impose des charges qui auraient pour effet de mettre à néant notre politique. Il est clair que, tous ensemble, nous devrons réfléchir à la manière de redéployer, d'ici 2022, l'assise économique de notre région.

Je partage votre opinion que, plus que jamais — c'était déjà le cas en 1999 avec le Contrat d'Avenir, ce l'était encore plus en 2004 avec le Plan Marshall, en 2009 avec le Plan Marshall 2.vert -, le développement économique, la dynamique économique et la création d'emplois sont indispensables dans notre région.

Vous avez abordé trois dossiers. Sur les armes, je comprends l'inquiétude des travailleurs et des gestionnaires d'entreprises, puisqu'Agoria fédère tout cela. Concernant les deux autres dossiers — la phase à chaud et Thissen -, j'ai toujours dit que le Plan Marshall n'avait pas pour effet de gommer un certain nombre de problèmes économiques. Par ailleurs, je tiens à dire que, quand Knauff annonce 66 millions d'investissements à Visé, quand Baxter annonce un nouveau plan d'investissement — depuis qu'on est là, Baxter a ouvert deux implantations en Brabant wallon -, quand on voit le développement de Johnson & Johnson en Hainaut, tout cela est évidemment important. Il est clair, vous l'avez connu comme moi, qu'une information négative passe mieux la rampe médiatique qu'une information positive. Je pense que les informations anxiogènes font plus vendre. On s'étonne parfois de lire «des travailleurs font grève; ils ont suspendu la grève, ils reprennent provisoirement le travail». Comme si ce n'était pas l'inverse. Je m'en suis déjà ouvert auprès des journalistes; ce n'est pas un reproche que je leur fais, nous vivons dans une société qui vit comme cela.

Par ailleurs, concernant le Plan Marshall, vous avez peut-être raison: à force de l'utiliser, il faut en recadrer les éléments. Il s'agit de modifications structurelles. J'ai eu des rencontres avec les directeurs et les chefs d'entreprise. Je ne sais pas si vous étiez aux 130 ans de *l'Écho*. M. Stephenne qui, je pense, a peu d'affinités avec mon parti politique...

(Rumeurs dans l'assemblée)

... était interrogé sur l'avenir de la Wallonie. Il disait: «Bien sûr, ce sera difficile, mais on est sur la voie». On est sur la voie, notamment grâce aux pôles de compétitivité et par un soutien majeur à la recherche. C'est mon credo et c'est pour cela que Creative Wallonia existe. Outre la recherche technologique, toute l'innovation non technologique est également fondamentale aujourd'hui. Comme vous le savez probablement, dans les innovations, il y a environ 8 à 10 % d'innovations technologiques pures, donc des ruptures technologiques. Tout le reste, ce sont des innovations non technologiques, c'est-à-dire des améliorations ou des évolutions de produits. Il faut donc vraiment se centrer là-dessus. C'est une des raisons de Creative Wallonia qui n'est pas une structure mais un plan. On n'a créé aucune structure. Toutes les mesures de Creative Wallonia sont organisées par l'AWT, Microsoft Innovation Center, le Conseil économique et social de la Wallonie. Nous n'avons donc créé aucune structure ou administration.

Quels sont les effets aujourd'hui? Nous réduisons de manière constante le chômage. À l'exception du pic le plus élevé de la crise, nous avons continué à créer plus d'emplois que d'arrivée de jeunes ou moins jeunes sur le marché du travail. On a amélioré les choses. Il y a d'ailleurs un décrochage important par rapport à Bruxelles qui souffre plus encore aujourd'hui du chômage des jeunes.

En termes d'activités économiques, une enquête de la Kredietbank a montré qu'il y avait plus de PME et que le taux de croissance des PME était supérieur en Wallonie. Même si je rejoins votre point de vue, lorsque vous dites que nous restons faibles au niveau des exportations, aujourd'hui, le fait que plus de 20 % de nos exportations soient la «grande exportation» prouve que nos entreprises ont compris que les zones de développement sont aussi extra-européennes et qu'on ne doit pas rester uniquement à l'intérieur de l'Europe.

Je suis heureux qu'on considère aujourd'hui comme positif le fait d'avoir des éléments de soutien à l'activité économique par des moyens budgétaires publics. Le fait d'avoir préservé les éléments et d'avoir pu mettre plus de 25 millions d'euros supplémentaires sur les nouvelles technologies est pour moi un élément tout à fait fondamental.

J'adhère au fait que parler d'économie à une population, cela lui passe au-dessus de la tête, mais c'est une des raisons de Creative Wallonia, de la semaine de la créativité, du parlement, des PME. Même si je n'assimile pas les PME à nos concitoyens, il est clair que beaucoup d'entre elles ont «le nez dans le guidon». Faire connaître un certain nombre de dispositifs reste une difficulté.

Oui, il y a, aujourd'hui, en Wallonie, des entreprises qui souffrent. Avec la position que j'ai,

je sais que ce n'est pas évident. Il y en a qui s'en sortent très bien. Nous avons besoin de croissance économique. Il ressort d'un certain nombre de mesures prises au niveau fédéral une recherche d'équilibre entre effort budgétaire et soutien à la croissance. Au niveau européen, il est fondamental de rendre de la confiance — Mme Merkel a évidemment un rôle important à jouer.

Je rejoins M. Noiret sur la volatilité. J'ai connu, à d'autres périodes, notamment une année sous le gouvernement Verhofstadt, où les prévisions budgétaires changeaient tous les mois. On peut évidemment revoir le budget tous les mois. L'objectif d'avoir un feuilleton, c'est de se dire : au feuilleton, on fera le point. Si, demain, on trouve une solution à la crise de la zone euro, il est clair qu'il y aura plus de confiance et donc qu'il y aura une reprise de l'activité économique. S'il n'y a pas de solution à la crise de la zone euro, alors, il y aura peut-être une récession. On avait une prévision reconnue à 1.6, nous avons fait un budget à 1.2 et nous avons un certain nombre de provisions. S'il faut faire un ajustement, nous le ferons. C'est normalement dans le courant du deuxième trimestre de l'année. Nous verrons à ce moment-là quelle est la tendance, mais la volatilité est un élément important de tout ce qui arrive.

Mme Defraigne a demandé un tableau des mesures. Elle n'a pas été très précise sur le tableau qu'elle souhaite et quelles mesures sont visées, mais on peut regarder avec elle de quelles informations elle aura besoin.

(Réaction de Mme Defraigne)

On va vous transmettre le tableau, pas de problème. Nous allons le ventiler. Je n'avais pas saisi, merci de l'avoir précisé.

Plusieurs d'entre vous ont parlé de rationalisation des outils, avec deux points de vue différents. Il y a les outils financiers : SOWALFIN, SRI, SOGEPA et puis un certain nombre de références que j'ai faites à l'intérieur du discours introductif.

Beaucoup de fonds européens viennent nous aider - Novalia, la Socamut, la SOFINEX -. Personne ne figure au *pay-roll* de ces outils.

Ces outils spécialisés sont dans le giron de la SOWALFIN. Relevons toutefois que la personne qui se rend à la SOWALFIN ignore souvent que c'est Novalia ou la SOCAMUT qui intervient. Ceci permet un suivi longitudinal des mesures.

Concernant le regroupement des outils économiques financiers, je reste persuadé que ce n'est pas la même chose de s'occuper des grands dossiers — comme la SRI le fait -, des PME et des TPE — à la SOWALFIN — ou des dossiers en restructuration.

Faut-il une même structure juridique ? Il n'y a pas de réponse arrêtée, parce qu'il n'y a pas de modèle absolu. J'ai toujours dit que je préférais faire travailler les gens plutôt que de passer mon temps à des réformes de structure qui donnent l'impression à la structure que c'est important alors que ce qui est important, c'est le service rendu à nos entreprises. Mais, comme je l'ai dit, il n'y a pas de modèle absolu.

Concernant l'ASE et en aval de l'ASE, nous avons la volonté ASE, AST, AWT d'avancer. J'ai proposé à mon collègue en charge de la recherche de prendre un temps de réflexion, parce qu'il a lui-même une réflexion sur une meilleure articulation de nos centres de recherche, et spécialement des centres de recherche en Wallonie. Je lui ai dit que ce serait dommage de télescoper les deux réformes, qu'il vaudrait mieux avoir une vision globale. On a convenu de revoir cela d'ici la fin de l'année. Début de l'année prochaine, on devrait avoir pu clarifier les choses à cet égard. Je reste dans l'idée qu'il faut renforcer cette agence de l'entreprise autour de l'AST, ASE et l'AWT qui soit véritablement plus visible pour l'ensemble de la population.

Les zonings sont le deuxième élément de mon propos. Les procédures sont lentes, nous le savons bien, mais aujourd'hui, les mesures sont là. Dans les prochaines semaines, nous allons venir, avec M. Philippe Henry, sur les 406 hectares complémentaires de zones urbanisables. Le dossier est en voie de finalisation. Les 1 700 hectares déjà décidés le sont aussi ; les procédures sont en route. J'ai également vu avec lui pour que, dans les sites à requalifier, il y ait une attention particulière pour qu'on requalifie les sites les plus rapidement disponibles et requalifiables. Comme vous le savez, on avait d'abord mis la santé publique comme critère dans le Plan Marshall, et c'était fondamental. Il importait de requalifier tous les sites qui risquaient de poser des problèmes de santé publique. On sait bien que, lorsqu'on s'attaque à ces sites-là, les requalifications sont extrêmement lourdes parce que les terrains sont lourdement pollués. Nous avons un territoire qui, proportionnellement, affecte moins que d'autres régions son sol aux entreprises, mais notre territoire est fini en termes de surface et, chaque fois qu'on utilise un hectare, c'est un hectare qui n'est pas utilisé à faire autre chose. Si on peut requalifier le maximum de terrains aujourd'hui, qui sont hors jeu de par leur statut, c'est évidemment un point important.

J'ai lancé, je l'ai dit dans mon discours, un programme de requalification des anciens zonings. On assiste, comme vous le savez bien — vous avez occupé la compétence également, Monsieur Kubla — à un vieillissement des zonings, de sorte que les entreprises n'aiment pas y aller. La question est de savoir comment redynamiser les anciens zonings. Nous avons des projets d'éco-zonings. Nous avons aussi lancé la semaine dernière, dans les zonings,

des «smartcenters», c'est-à-dire de faire en sorte que l'utilisation de l'énergie soit mieux maitrisée par chaque entreprise dans les zonings, avec des aides qui sont données — meilleure gestion des flux dans les éco-zonings. C'est toute la logique aussi de l'écologie industrielle ou comment transformer une contrainte en une opportunité. Dans les zonings, il y a manifestement beaucoup de choses à faire et je voudrais saluer les intercommunales de développement économique qui ont bien compris tous ces éléments. Dans les éco-zonings, j'ai aujourd'hui une grande demande. Comme on a pris un jury indépendant, ils ont «retoqué» assez bien de dossiers. J'espère qu'ils en tireront les éléments de manière importante.

Mme Kapompolé a parlé de l'animation. Il est clair qu'on ne se contente plus aujourd'hui, dans un zoning, de vendre des terrains et d'y faire des boîtes à chaussures. Il y a un véritable accompagnement pour essayer d'améliorer l'usage et de faire du zoning, non pas simplement des entreprises les unes à côté des autres, mais qu'il y ait une vraie gestion à tous points de vue.

En ce qui concerne la recette 2011 sur les remboursements, c'est le montant qui était inscrit au feuilleton 2011. Nous l'avons réinscrit. On verra à l'ajustement s'il faut le maintenir ou pas. C'est en tout cas l'élément qui a été retenu.

On a abordé également les lenteurs administratives, il y a une part de vrai. Je pense qu'on a amélioré un certain nombre de segments; dans un certain nombre d'autres, le délai de traitement des dossiers est important. Nous souffrons, dans un certain nombre de dossiers, d'une insuffisance de fonctionnaires. On ne peut pas en même temps dire que l'administration ne veut plus engager, donc il y a de vraies réflexions. Je réfléchis à cela et, pour moi, le cas que vous avez cité était inadmissible. Si on reste un an sans avoir de réponse, cela ne va pas. D'où, d'ailleurs, la volonté que j'ai d'informatiser de plus en plus, par des gestions interactives et de faire en sorte que les demandeurs puissent suivre leur dossier, voir pourquoi il bloque, s'il est complet, et caetera.

Sur les codes 8 — une question de Mme Defraigne -, il faut savoir que la jurisprudence européenne a beaucoup changé et qu'elle a évolué, au cours de ces dernières années, de manière considérable. Le gouvernement, me semble-t-il, a pris un certain nombre de mesures. D'une part, chez nous, nous avons des discussions avec l'ICN pour faire des méthodologies d'explications, à savoir comment expliquer les dossiers. On est parfois dans des dossiers complexes — ce n'est pas à M. Kubla que je dois le dire -, spécialement les entreprises en restructuration. D'autre part, nous avons fait des provisions. Cela signifie que s'il y a des zones 1, il convient de clarifier au maximum les zones de débat; s'il y a des zones où une interprétation peut être divergente, nous mettons une provision de telle manière que nous garantissions — une sorte d'assurance — qu'en cas de requalification, cela n'aurait pas d'impact sur le solde budgétaire en lui-même.

Mme Defraigne (MR). – Je ne veux pas vous interrompre mais c'est dans un souci d'interactivité. En 2009, est-ce qu'on n'a pas été «taclé» de 400 millions et, en 2010, de 100 millions qu'il a fallu réorienter? Est-ce qu'il n'y a pas un risque?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Moi qui ai une longue expérience, la dette de la SNCB requalifiée sous le gouvernement Verhofstadt est un exemple qu'on peut interpréter. Les gens d'Eurostat avaient dit «oui»; puis on a dit «non». Ce qui est clair, c'est qu'il y a eu, du jour au lendemain, un examen extrêmement sévère alors qu'auparavant, on regardait cela d'une manière plus globale pour savoir s'il y avait un impact majeur. Oui, il y a eu un certain nombre d'éléments. Est-ce qu'il y en aura encore? S'ils changent de méthodologie, il y en aura toujours. Étant donné que les méthodologies sont par récurrentes, des gens d'Eurostat décident quelque chose, l'ICN aussi. C'est pour cela que j'ai commencé en vous disant que ce que j'appréciais d'abord, c'est qu'on mette au point des méthodologies, parce que, si on est d'accord sur des méthodologies, si on est à l'intérieur des clous, on se dispute moins sur la manière dont on a appliqué les choses. Je crois qu'à ce niveau-là, on peut effectivement se dire qu'on est sur une voie plus vertueuse, en tout cas, plus conforme à l'orthodoxie telle que définie, de manière évolutive.

Mme Defraigne (MR). – Le stade de l'évolution où on est?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je ne me permettrai pas de faire de commentaire. Vous pourriez prendre cela pour quelque chose de déplaisant. Mais je tiens à dire que ce qui est le plus difficile, c'est lorsque la règle apparaît après que les opérations aient été faites. C'est pour cela que je vous parle de méthodologie, il est plus simple alors de clarifier ex ante pour voir si on a correspondu à une méthodologie telle qu'elle avait été définie par les deux parties. L'analyse pour les deux est plus simple après et reconnaissons que, dans les choses très complexes — et nous nous sommes fait accompagnés par un certain nombre de spécialistes du droit européen -, il y a encore des zones d'ombre que l'Eurostat clarifie au fur et à mesure.

Au niveau de l'économie sociale, il y a eu beaucoup de questions sur les sociétés à finalité sociale immobilière. Nous n'allons pas réserver — cela n'aurait pas de sens — les centres urbains à l'économie sociale. Mais dans les centres urbains, ce

que nous constatons c'est quand même qu'un certain nombre de bureaux, d'étages sont abandonnés. Nous pensons qu'il y a peut-être là une réflexion pour un certain nombre d'outils pour qui le profit important n'est pas la valeur immédiate mais bien la remise au travail. C'est plutôt parce qu'il n'était pas entré dans ce segment de marché-là que nous faisons des choses plutôt que de leur réserver le marché.

Je n'ai pas la réponse par rapport à la question de Mme Kapompolé sur la ventilation des éléments, mais je suis tout prêt à la lui donner ultérieurement.

Sur le *coworking*, l'appel à projets est lancé. Il y a du *coworking* qui se passe de manière spontanée. Nous allons essayer de mailler cela pour en avoir partout. Vous avez, à juste titre, relevé que l'animation à l'intérieur du *coworking* est un élément important. On y reviendra peut-être ultérieurement, parce que cela mériterait probablement plus d'éléments.

Je pense que j'ai tout dit, à l'exception du salaire des ministres, sujet eu égard auquel le gouvernement a pris une décision d'économies à partir de l'année prochaine, de telle manière à ce que nous puissions rendre à l'ajustement le montant — et au-delà du montant — qui avait été mentionné par Mme Defraigne.

Je voudrais simplement ...

Mme Defraigne (MR). – Je voulais réagir, parce que vous avez parlé d'élégance tout à l'heure...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Mais pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que...

Mme Defraigne (MR). – Je voulais préciser ma pensée.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Si vous m'y autorisez, je souhaiterais dire ceci. Les régions et le Gouvernement fédéral sont des instances différentes. En 2009, nous avons pris un certain nombre de mesures qui allaient dans la gouvernance et dans des économies. Nous avons appliqué, de manière importante, ces économies à l'ensemble des cabinets, à la fonction publique, à tout le monde. Et en termes de gouvernance, nous avons dit que nous souhaitions que les ministres n'aient pas d'autres activités que celle de ministre, à l'exception de conseiller communal.

Personne d'autre ne le fait. Les ministres fédéraux sont professeurs d'universités, et caetera. C'est leur droit, mais c'est toujours dans le même sens. Lorsqu'en Wallonie, on fait quelque chose, personne ne le relève, personne ne l'applique, mais dès que quelqu'un d'autre a une idée de faire quelque chose de différent, il faut le faire. De deux choses l'une, ou on dit, à un moment donné, qu'on aligne le statut de tout le monde sur une chose ou on reconnaît que la régionalisation, c'est le droit d'adapter ses modèles par rapport à sa réalité et au consensus. Mais faire l'un et l'autre — je ne suis pas contre d'ailleurs -, il y a un côté discourtois par rapport à l'autonomie faite. En Région wallonne, nous avons donc décidé de prendre une mesure d'économies sur le salaire ministériel. Elle sera appliquée en 2012 et, non seulement nous ne dépasserons pas le montant 2011, mais probablement qu'il sera même légèrement réduit. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

Mme Defraigne (MR). – Si vous m'autorisez à réagir sur ce point-là.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Bien sûr.

Mme Defraigne (MR). – Comme je l'ai dit tout à l'heure en commençant, je ne veux pas participer à une espèce de populisme à cet égard. Si je vous ai posé la question, c'était pour mesurer la réponse par rapport à ce que M. Antoine avait répondu, ou plutôt affirmé, sur des plateaux de télévision et pour comparer cela à des mesures annoncées au Fédéral.

Soyons très clairs, je considère que la fonction que vous occupez mérite une rétribution à sa juste valeur, compte tenu des responsabilités et de la charge de travail. De façon générale, la classe politique a peut-être un peu trop tendance à s'auto-flageller et à se tirer une balle dans le pied, parce qu'à force de nier ce que nous sommes et de ne pas être fiers de ce que nous faisons, on risque finalement de nous dévaloriser aux yeux de la population alors qu'au contraire, c'est renforcer l'image du politique qu'il conviendrait de faire.

Soyons clairs là-dessus et je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté. C'était plutôt sur un point technique et de cohérence intra-gouvernementale. Pour le surplus, je trouverais pas mal que les ministres wallons puissent aussi donner des cours à l'université. Je ne sais pas si ce serait tout bénéfice pour les étudiants, mais cela pourrait être intéressant.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Si c'est moi qui les donne, je pense que cela doit être pas mal.

Mme la Présidente. – C'était cela qui était sous-entendu.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Merci pour votre précision, Madame Defraigne. Je ne parle que de moi, je ne sais pas si cela intéresse mes collègues.

Mme Defraigne (MR). – M. Marcourt peut toujours être ministre au Fédéral.

Mme la Présidente. – On le saura dans quelques temps.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Vous savez que je suis très heureux dans les deux fonctions que j'ai, à savoir comme ministre de l'enseignement supérieur à la Fédération ou comme ministre de l'économie en Wallonie.

Mme Defraigne (MR). – Mais si Dieu vous appelle !

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – J'ai le malheur d'être agnostique.

Mme Defraigne (MR). – Parfois, on veut votre bonheur malgré vous.

Mme la Présidente. – On verra dans huit jours ce qu'il en sera.

Nous sommes dans les répliques.

La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – J'interviendrai très brièvement parce que je pense que le débat a été largement épuisé par l'ensemble des réponses données.

Je crois que nous nous sommes rejoints sur beaucoup d'analyses. Je reste convaincu que le Plan Marshall 2.vert, qui était au centre d'à peu près l'essentiel de mes questions, n'est pas perçu dans sa réalité par l'opinion publique, qu'on le veuille ou non, et qu'il s'apparente toujours, aujourd'hui, à une forme de slogan. C'est une réponse instantanée qui affirme : « tout va bien, puisqu'il y a le Plan Marshall 2.vert ». Je vous le redis, faites un micro-trottoir et vous serez sans doute convaincu que je n'ai pas tort sur le fait que c'est mal connu.

Vous en avez parlé sous la forme d'une espèce de concept, de changement structurel. Je n'en perçois pas le contour avec précision, j'en perçois encore moins l'évaluation en termes de résultats. Ce n'est pas parce que l'on prend la mesure qu'elle est efficace. Il ne faut pas se limiter à dire « J'ai accompli mon boulot, puisque l'on a fait voter le texte ou que l'on a mis en place la structure ». C'est souvent la tendance que l'on a, j'ai connu ce genre d'auto-bulletin toujours positif dans la mesure où l'on disait que 38 des 42 mesures étaient réalisées. Fort bien, et que donnent-elles ? Ce n'est pas encore la question du jour. Je crois qu'il y a, là, une suite, puisqu'on parle d'une continuation, d'un processus que la même majorité poursuit. Cela reste, pour moi, une source de questionnement.

Je pense qu'il serait bon qu'un jour, le gouvernement, même si les ordres du jour sont chargés, puisse vraiment nous donner une communication sur cet aspect-là des choses. Quand on reçoit les ordres du jour du gouvernement, on voit trois à quatre pages de points dans lesquels il est fait référence au Plan Marshall 2.vert, de formation continuée de ceci, d'ateliers de cela. On se demande ce qu'il y a derrière ! Je comprends que c'est comme cela que l'on fait un ordre du jour, mais on n'a pas le sentiment d'une réalité tangible. C'était cela qui me poussait à vous interroger sur ce point.

Pour le reste, je constate que, dans les zonings, on avance, mais ce n'est toujours pas réalisé comme on le souhaiterait. Je ne dis pas que c'est de votre faute, je dis simplement que les recours, les lenteurs administratives font que l'on ne peut pas mettre en œuvre une politique pourtant sans cesse vantée comme l'un des atouts dont nous disposons naturellement. J'espère que vos prévisions de quelques semaines ne deviendront pas quelques mois et, encore moins, quelques années. C'est, en tout cas, ce que je souhaite.

J'acte avec plaisir que vous voulez rationaliser des outils, mais en concertation, ce qui me paraît normal, que vous êtes opposé à ces lenteurs administratives et que vous cherchez à y apporter le mieux possible le remède, tout cela va dans le sens d'une vision, je crois, partagée, des petits moyens que l'on a d'influer sur la vie politique et économique.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Kubla.

La parole est à M. Noiret pour une réaction.

M. Noiret (Écolo). – Brièvement, Madame la Présidente, je voudrais souligner, dans le contexte de ce qui vient d'être dit, combien la nécessité de la cohérence passe aussi par la concertation, la collégialité au sein du gouvernement. Quand vous indiquez, sur la modernisation — et je préfère ce mot-là à celui de rationalisation, qui va souvent vers quelque chose en moins alors qu'il me semble, au contraire, que c'est quelque chose en plus et en mieux qu'il faut viser — sur les outils d'animation économique, combien il est effectivement nécessaire d'intégrer l'ensemble des instruments qui, aujourd'hui, permettent de développer, à la fois au départ d'un processus ou d'une nouvelle idée sur la question de la recherche, aussi bien sur la mise en oeuvre, sur l'accueil de l'entreprise, combien il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des processus.

Je pense qu'il est important d'insister sur le fait qu'effectivement, beaucoup d'initiatives, beaucoup de réponses existent. Nous vivons dans une société

extrêmement complexe et qui doit répondre, aujourd'hui, à des défis extrêmement complexes. Croire que des réponses simples seraient efficaces me semble souvent une illusion. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas viser la simplification de la mise en place des outils, de la communication que l'on peut avoir avec les partenaires, mais croire que la simplification porte aussi sur les réponses concrètes que l'on apporte est souvent un discours illusoire. Je pense, au contraire, qu'il faut revendiquer, comme enjeu et comme défi que l'on doit relever, cette complexité et la mise en œuvre d'instruments qui doivent répondre à cette complexité.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Au niveau de l'animation des zonings, la difficulté est surtout rencontrée pour les nouveaux. Dans les plus anciens, les entreprises sont là depuis longtemps et, même s'il y a eu des changements, il y a des habitudes qui se sont créées. Je pense vraiment qu'il y a une attention particulière à avoir dans les nouveaux zonings, parce qu'il n'y a pas encore d'habitude créée, que les gens ne se connaissent pas encore et qu'il est important de le signaler aux intercommunales, d'insister là-dessus.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – J'ajouterai juste deux petits éléments, en-dehors du fait que c'était un débat intéressant qui va sans doute se perpétuer dans les années à venir : je ne vous ai pas entendu par rapport aux *clusters* des pôles de compétitivité et par rapport aux zones franches.

Mme la Présidente. – Madame Defraigne souhaite-t-elle encore répliquer ?

Mme Defraigne (MR). – Non, je n'ai pas de réplique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Concernant le décret, nous finalisons avec l'Union européenne, puisque nous voulons éviter que le dispositif soit considéré comme une aide d'État qui serait impactée sur les entreprises et, comme toujours, c'est compliqué, parce que nous voulons être certains que tel soit bien le cas.

Ensuite, comme je l'ai dit dans mon discours introductif, nous sommes passés de 7 millions d'euros à 2 millions d'euros parce que tout le montant a été engagé en 2011 sur toute la période. Maintenant, on ne doit plus que décliner les montants à payer par année.

Enfin, ce sont des ajustements techniques de variation sur base des besoins, parce que l'on a su augmenter de 300 000 euros et diminuer de 300 000 euros ; je pense qu'en ayant dit cela, j'ai répondu aux questions que vous m'aviez posées. Cela concernait donc le *clustering*.

Au sujet des zones franches, vous avez tout à fait raison, nous devons regarder l'augmentation significative d'investissements dans les zones franches. Ce qui est intéressant, c'est de se poser la question de savoir si ces investissements sont venus dans les zones franches urbaines ou rurales, alors qu'ils n'y seraient pas venus sans cela, puisque le but des zones franches urbaines était de se concentrer là où il y avait des difficultés significatives.

Je partage votre opinion sur la nécessité d'en faire une évaluation assez fine. D'ailleurs - et cela me permettra de revenir au troisième point que j'ai oublié, à savoir le photovoltaïque -, vous avez abordé l'effet d'aubaine, c'est quelque chose sur lequel on doit réfléchir : dans les périodes de diminutions budgétaires, l'argent que nous accordons l'est-il de manière pertinente ?

Au sujet du photovoltaïque, de nouveau dans le discours introductif, je l'avais relevé, nous avons constaté et l'on a demandé à un cabinet de consultants de nous faire la démonstration de ce sentiment, à savoir que le taux de rendement économique, lorsque vous preniez aujourd'hui le coût de l'installation et que vous additionniez certificats verts et primes, était en béton. Nous ne sommes pas là pour faire des rendements économiques en béton, nous sommes là pour soutenir une filière et pour la développer. À partir du moment où elle est *selfsupporting* — erroné, puisqu'il y a quand même les certificats verts qui viennent participer à l'équilibre économique — mais quand on constate qu'avec les seuls certificats verts, on donne à cette filière une attractivité lui permettant d'éviter de mobiliser des deniers publics, on le fait. C'est pour cela qu'on l'a mis à zéro.

Aujourd'hui, il reste avec des taux de rendement tout à fait satisfaisants, mais, au moins, on a pu économiser des moyens financiers qui ne faisaient que croître et embellir. Effectivement, quand il y a une martingale, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait que quelques-uns qui en profitent, tout le monde veut le faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – C'était juste pour rebondir dans le débat sur la dernière intervention de Mme Defraigne. Je ne me prononcerai pas sur la qualité universitaire de tel ou tel ministre, ce n'est pas de ma compétence, mais, en tout cas, je tiens à souligner le

caractère sérieux et responsable des propos de Mme Defraigne par rapport au travail des ministres.

De temps en temps, il faudrait que les constructeurs d'opinion se rendent compte des conséquences des propos tenus pour faire la une !

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale close.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote sur la recommandation de notre commission à la commission en charge des affaires budgétaires pour l'adoption du projet de décret pour les sections et programmes afférents aux compétences de M. le Ministre Marcourt.

La Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles recommande, par 9 voix contre 3, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA MISSION D'UNE DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES DU PARLEMENT WALLON À LYON DU 12 AU 14 OCTOBRE 2011 SUR L'*INTERCLUSTERING* ET LE CONCEPT D'INCUBATEUR.

Mme la Présidente. – Je me dois d'excuser le rapporteur M. Yzerbyt. On peut s'en référer au rapport écrit, si vous le souhaitez. Sont présents ici : M. Noiret, Mmes Kapompolé, Gonzalez et moi-même qui en faisions partie.

Les objectifs de cette mission étaient de se rendre compte, sur le terrain, de l'importance et de l'intérêt des *clusters* et de l'*interclustering*. Suite à la visite du ministre-président et d'une mission qui s'était déroulée au mois de janvier, nous avions souhaité, au niveau de notre commission, nous rendre compte sur le terrain de la situation et de ce que cela pouvait nous apporter au niveau de la Région wallonne. Pour ce faire, nous avons rencontré des hommes d'affaires implantés en région Rhône-Alpes, puis, nous avons participé à un séminaire « Clust-Net » qui était le point final des travaux et rencontres qui se sont déroulées à travers l'Europe.

Si je peux résumer brièvement, il est important de développer des politiques pour le *cluster*, et non des politiques du *cluster*. C'est un peu le message qui nous a été transmis. Nous avons également participé aux « Rendez-vous Carnot ». Il y avait là plus de 800 exposants, c'était la quatrième édition des « Rendez-vous Carnot ». Plus de 5 500 rendez-vous avaient été programmés et c'est vraiment un de leurs points forts, à savoir toute la programmation. Il y avait la présence, pour la première fois, de LIEU et de Accord-Wallonie. Il existe 34 instituts Carnot en France et cela représente 15 % de la recherche.

Nous avons également rencontré les membres du bureau de la commission économie avec le vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, M. Jean Louis Gagnaire, et nous avons visité l'Hôtel de Région qui est quand même impressionnant en termes architecturaux. Nous avons, effectivement, pu nous rendre compte des similitudes entre la Région wallonne et la Région Rhône-Alpes qui est la deuxième région en France et la septième en rang économique en Europe. La Région Rhône-Alpes a une économie très ouverte vers l'international et le projet européen d'*interclustering* Inet est quelque chose d'important qui permet de développer des contacts entre la Wallonie et la Région Rhône-Alpes.

Nous avons terminé notre mission en rencontrant les responsables d'ERAI, entreprise Rhône-Alpes internationale, qui existe depuis 1987 et qui travaille surtout à la création d'un marché porteur pour les entreprises et accompagne les entreprises au niveau international. Là, nous avons rencontré M. Foucart, de Technord, bien connu à Tournai, et Mme Joelle de Lusy, de Louvain-la-Neuve. Nous avons pu constater que l'AWEx et l'ERAI sont vraiment proactifs et réactifs en matière d'accompagnement des entreprises et ont de nombreux contacts locaux. C'est vraiment une des clés de leur succès dans cette région, et Lyon est un exemple d'économie de réseaux.

Brièvement synthétisé, voici le rapport de cette mission. Je voudrais remercier M. Xavier Piérard, notre secrétaire, pour le travail de préparation et d'accompagnement et de rédaction du rapport. Je voulais également remercier les membres de la délégation car, outre le travail, il y avait une convivialité qui s'est dégagée de cette mission. Je voudrais également remercier M. Éric de Lame, on lui transmettra, on l'a d'ailleurs déjà fait, pour son accompagnement et l'élaboration de cette mission, comme Attaché économique et commercial de l'AWEx Sud de la France.

Il nous reste maintenant à prolonger cette mission, à réfléchir. Nous avons déjà eu une réunion de travail pour réfléchir en termes d'*interclustering* et, au niveau des quatre groupes, nous essayons de prolonger cette mission, puisque nous aurons un projet de décret qui va arriver sur la table de notre commission, de notre parlement, sans doute début de l'année prochaine, puisqu'il est au niveau de l'Europe. Quant à moi, je propose de déjà réfléchir, dans le cadre du suivi de cette mission et de l'examen prochain du projet, à des auditions que nous pourrions organiser pour avoir une vision complète de la situation.

Peut-être pourrions-nous demander à chaque groupe de transmettre au secrétariat de la commission des propositions d'audition à faire, l'année prochaine évidemment, dans le cadre de cette réflexion et de ce dossier.

Aucun des autres membres de la délégation ne souhaite ajouter quelque chose.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente. – Nous passons maintenant aux interpellations et questions orales.

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES CRAINTES DES SYNDICATS D'ARCELORMITTAL CONCERNANT LE FROID »

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «L'ÉTAT DU DOSSIER D'ARCELORMITTAL À LIÈGE ET LA POSSIBLE MISE À MORT DE LA PHASE À FROID AU PROFIT DE LA FLANDRE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne, sur «les craintes des syndicats d'ArcelorMittal concernant le froid», et l'interpellation de M. Wesphael, sur «l'état du dossier d'ArcelorMittal à Liège et la possible mise à mort de la phase à froid au profit de la Flandre» à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvellMEes.

Madame Simonis, vous souhaitez vous joindre à l'interpellation?

Mme Simonis (PS). – Oui, Madame la Présidente, M. Onkelinx étant retenu dans une autre commission, je me joindrai à l'interpellation de M. Wesphael.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons eu, jeudi passé, l'occasion d'assister à une matinée de travail organisée par M. Bolland. Celle-ci était très intéressante, puisque nous comparions le bassin liégeois avec, notamment, les méthodes utilisées en Sarre, même si la cogestion n'est pas à l'ordre du jour. Cela a été l'occasion d'une rencontre fructueuse avec des représentants syndicaux qui avaient exprimé, le 16 novembre 2011 par voie de presse, leurs craintes sur l'avenir du froid après la fermeture du chaud.

Lors de ces débats sur la fermeture du chaud, vous vous étiez engagé à revenir vers nous régulièrement pour faire le point sur la situation.

Ce que les syndicats dénonçaient, et notamment M. Verdin, la semaine passée, c'est un peu cette façon de prendre nos brevets, de prendre le résultat de nos recherches, de les exporter ailleurs, en Inde et en Chine, et on a l'impression que ce qui se passe est un véritable pillage de nos cerveaux.

Je voulais savoir quel était votre point de vue sur l'avenir du froid. Doit-on craindre? Doit-on espérer? Devons-nous nous borner à craindre? Quel est l'état de l'approvisionnement, puisqu'il semble que celui-ci soit difficile? Quelle est l'évolution de la phase à chaud? Quels sont les contacts pris depuis le 12 octobre avec Arcelor? Y a-t-il un espoir de voir revendre, d'une manière ou d'une autre, la difficulté étant d'avoir une distorsion entre la propriété du froid et l'éventuelle propriété du chaud?

Peut-on envisager ou doit-on craindre aussi une fermeture temporaire du froid liégeois? Comme je l'avais indiqué dans ma question lors de la réunion de travail, jeudi, quel espoir peut-on encore donner? Quelles sont les alternatives crédibles et possibles qu'on pourrait envisager pour essayer de sauver ce qui peut l'être?

Le froid représente évidemment 2 000 emplois directs, répartis dans 11 usines mais c'est aussi tout le fruit d'une recherche et développement qui risque elle-même de s'étioler s'il n'y a pas de perspective. Ce sont des emplois directs, des emplois induits, mais aussi toute cette capacité d'action et de recherche que nous avons qui risque de ficher le

camp ailleurs et qui ne cesse d'inquiéter en région liégeoise.

Comme je le dis, si cela touche la région liégeoise, c'est évidemment la totalité de la Wallonie qui est impactée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne vais pas être très éloigné de ce qui vient d'être dit.

Chaque semaine apporte son lot d'informations, en particulier en ce qui concerne la phase à chaud. La semaine dernière, circulait une estimation fixant à 308 millions d'euros le coût de la dépollution et de la remise en état des sites concernés par l'éventuelle fermeture de la phase à chaud.

Cette semaine a débuté avec l'annonce d'une grève générale et d'une manifestation à Liège le 7 décembre prochain tandis que s'engage la procédure Renault, ce qui constitue un fait nouveau et important, dès lors que cette procédure n'est obligatoire qu'en cas de licenciement collectif, alors que la direction a dit être en mesure de fermer la phase liquide sans licenciements secs. J'aimerais quand même bien savoir comment ils vont tenir parole en cette matière et si vous avez, à cet égard, des informations.

On apprend, de source syndicale, qu'ArcelorMittal préparerait, je pèse mes mots mais ils ne sont pas de moi, bien sûr, la mort de la phase à froid, avec la complicité active des conseillers de Sidmar.

C'est la raison pour laquelle, rappelez-vous, Monsieur le Ministre, j'avais estimé, très opportunément - même si je me rendais bien compte que c'était un vœu pieux - qu'il fallait tenter de porter ce dossier sur la table du Gouvernement fédéral dans le cadre des négociations sur la confection du budget. Je sais que cela ajoutait à la complexité momentanée de la négociation fédérale, mais toujours est-il que je constate qu'il y a, entre le nord et le sud, dans ce dossier, des stratégies différentes et qu'au minimum, on aurait pu demander aux représentants francophones du gouvernement à venir se mouiller sur cette question en particulier.

Ce que je souhaiterais connaître aujourd'hui, c'est l'état des contacts que vous avez dans ce dossier depuis la séance de commission du 25 octobre dernier, cela, tant avec les partenaires sociaux qu'avec le Gouvernement fédéral, le formateur et les autorités européennes, sans oublier le bureau Laplace Conseil qui a été chargé d'examiner toutes les hypothèses de travail, en ce compris en termes de «reprise forcée de l'outil» — reprise qui ne pose pas de problème, je le signale, de mon point de vue en tout cas, sur le plan européen, comme j'avais tenté de le démontrer il y a quinze jours — et avec lequel une deuxième réunion était prévue début novembre, d'après vous, Monsieur le Ministre, et les bureaux de conseils juridiques.

(M. Noiret, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, à la suite de mes collègues, j'aurais voulu vous interroger plus particulièrement sur la phase à froid de la sidérurgie liégeoise, puisque celle-ci est plus que jamais dépendante de l'approvisionnement extérieur.

Les travailleurs dénoncent plusieurs manquements qui risquent d'avoir des conséquences dangereuses pour l'avenir.

Ainsi, qu'en est-il tout d'abord du risque de manque de matière première en provenance de Dunkerque. Quelles sont les garanties à ce sujet ?

En ce qui concerne les investissements, quelles sont les réelles intentions de Mittal sur ce point ? Quels sont ses engagements fermes ? Sur quels sites ? Qu'en est-il des différences d'investissements entre Gand et Liège, par exemple ?

Qu'en est-il également de l'entretien des outils ? On sait que cet entretien est vital pour le fonctionnement optimal et la protection des outils. Mittal aurait déclaré ne plus débourser de fonds pour l'entretien. Qu'en est-il réellement ?

En ce qui concerne la clientèle et les carnets de commandes, ceux-ci glissent de plus en plus vers d'autres unités du groupe. Comment surveiller et empêcher cette stratégie d'abandon des unités liégeoises ?

En outre, d'autres indices attirent l'attention des organisations syndicales : le stockage des produits ailleurs qu'à Liège — ce qui engendre des coûts supplémentaires -, les menaces pesant sur le fer blanc et, surtout, la réduction croissante, par ArcelorMittal, de la charge de travail confiée aux outils de la phase à froid, avec l'impact sur les prix qui en découle.

La technique qui consiste à vider peu à peu une industrie de sa substance pour ensuite la déclarer non rentable est bien connue. Monsieur le Ministre, et j'intègre bien sûr également les pouvoirs locaux dans ce dossier, comment empêcher ce scénario, redouté et dénoncé par les travailleurs du secteur du froid à Liège ?

Quels sont les moyens de pérenniser la phase à froid liégeoise ?

Par ailleurs, aujourd'hui on parle peu du froid. On sait que les négociations et concertations ont commencé entre les travailleurs et le patronat sur la question de la phase à chaud, mais sur le froid, je pense qu'on devrait peut-être profiter du moment pour faire pression et demander des engagements clairs à court et à moyen termes.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Sans empiéter le moins du monde sur la réponse du ministre, je revis des situations déjà vécues par le passé. On a en face de soi des groupes d'une puissance indiscutable, puisque M. Mittal est, à l'heure actuelle, la troisième ou quatrième fortune mondiale cotée en Bourse. À ce propos, nous avons toujours un paquet d'actions. Est-ce notre intention de les garder ? Les syndicats croient-ils que c'est un levier ? La preuve va sans doute être donnée que non. Y a-t-il une valorisation, qui sera décidée un jour, de cette réserve mobilière ?

Pour le reste, je me dis : « Qu'avons-nous comme moyens ? ». Nous sommes en face d'un groupe qui, à la limite, payera les amendes qu'il doit payer contractuellement, tout en engageant les meilleurs avocats pour éviter de les payer. La dépollution des sols peut-elle leur être imposée comme un des atouts que nous aurions dans notre manche pour les obliger à négocier ? S'ils ont décidé la fermeture, je crois que, quelle que soit la nature de l'intervention que le ministre pourra faire, ce sera sans doute une fin de non recevoir, parce qu'avec ces groupes, c'est ainsi.

Ma question vise simplement à demander au ministre s'il pense avoir une marge de négociation, une ouverture chez eux ou bien, simplement, s'il se heurte à un mur qui, en l'occurrence, est quasiment sans faille.

Il ne faut pas s'imaginer que, par sympathie, par pression, en allant demander même au Gouvernement fédéral, on va régler les choses. Non, il va vous répondre : « C'est régionalisé ». Demander une concertation avec la Flandre ? Si, chaque fois, qu'on est en concurrence pour une industrie on doit faire cela, on n'en sortira jamais.

Je perçois donc l'étroitesse du chemin. Et je pose franchement la question au ministre : y a-t-il seulement un chemin, selon lui, dans ces moments difficiles ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le dossier est d'une complexité extrêmement grande, notamment parce que votre interpellation porte aujourd'hui sur le froid, alors qu'il n'y a aucun plan le concernant actuellement.

Je rappelle qu'alors que la production d'acier dans le monde entre 2007 et 2011 a augmenté de plus de 15 %, la diminution de production est, en Europe, de 25 %. On est passé de 200 millions de tonnes à 150 millions de tonnes, en ce compris dans les produits du froid. Nous avons donc une réalité économique qui n'est pas favorable.

La difficulté est aussi de vouloir être transparent dans des négociations dans lesquelles la confidentialité peut être un atout. C'est donc parfois difficile.

Sommes-nous totalement démunis ? Non. Avons-nous des éléments importants à faire valoir ? Je pense que nous avons des éléments intéressants et qui sont positifs, ce sont des montages qui permettent de favoriser l'investissement, je vais y revenir dans un instant, qui peuvent être négatifs — dans le cadre de la phase à chaud, c'est évidemment la dépollution qui est un élément important -.

Si nous disons ici tout ce que nous pouvons dire au groupe Mittal, je ne suis pas sûr ...

(Rumeurs)

Il y a donc cette difficulté et j'espère que vous la comprendrez.

Je constate que, dans le dossier de la phase à chaud, la manière dont le groupe gère le dossier est très lente. On fait des réunions, puis on reporte à 15 jours, à 3 semaines. C'est très paradoxal, dans un dossier aussi important, que de voir l'entreprise considérer qu'elle a du temps devant elle. Par ailleurs, au moment de l'annonce de l'intention d'ArcelorMittal d'arrêter la phase à chaud, j'ai toujours dit que nous ne pouvions pas considérer de ne parler que de la phase à chaud. Il faut parler de tout et, lors de cette intervention, j'avais d'ailleurs salué le fait que les quatre partis démocratiques — qui constituent d'ailleurs de manière exclusive le parlement — étaient sur la même longueur d'ondes. Je pense que l'intérêt que nous avons tous va dans ce sens.

Oui, je suis inquiet sur l'avenir du froid, si un certain nombre de conditions ne sont pas réunies.

En disant cela, je ne voudrais pas donner le sentiment que je me résous *hic et nunc* au fait qu'il n'y ait pas d'avenir pour la phase à chaud mais, dans tous les cas de figure — qu'il y ait prolongation ou pas de la phase à chaud -, un certain nombre de pré-requis est nécessaire pour déterminer l'avenir des outils du froid.

Il est clair que nous avons aujourd'hui des outils qui sont performants. Mais, si on prend la galvanisation, qui a été inventée à Liège, aujourd'hui, CMI, le détenteur du brevet, construit partout dans le monde des outils concurrents. Je n'en veux pas à CMI — il fait son business -, mais cela veut dire que les avantages compétitifs qu'on avait en termes de qualité de la technologie sont diffusés ailleurs, notamment en Chine.

Il est également clair que, si on veut continuer à faire en sorte que nos outils soient les meilleurs, il faut continuer de faire des investissements.

Un des avantages de ces outils, c'est qu'ils sont proches des clients, notamment automobiles.

On a aussi une qualité de la main d'œuvre qui travaille dans ces outils. Des investissements ont été réalisés. Je vais les citer, sans quoi on n'envoie que des signaux négatifs et on participe nous-mêmes à la désespérance collective :

- une ligne de galvanisation à Ramet et l'utilisation des gaz de cokerie pour le four de Cessales, qui est un investissement quasi terminé aujourd'hui — ce qui évidemment nous lie à la cokerie, mais nous en avons parlé la dernière fois -;
- l'intégration d'un équipement de revêtement sous vide de zinc à Cessales, investissement qui, à mon avis, est très très important. C'est vraiment la rupture technologique, puisque elle est fondée sur Arceo. On se demande parfois ce que vient faire la Wallonie dans le spatial, mais ce sont nos compétences dans ce domaine qui ont permis de mettre au point la technologie du produit. C'est vrai qu'on ne gagne pas beaucoup d'argent dans le spatial, mais avoir des chercheurs qui sont capables d'utiliser le vide absolu a permis, avec des ingénieurs métallurgistes, de faire cet élément;
- le couplage d'une section de revêtement organique dans la ligne d'électrogalvanisation à Marchin;
- le couplage d'une section de revêtement organique dans une ligne de galvanisation à Ramet.

Il faut aussi se dire que des investissements en énergie ont été envisagés et qu'il faut les réaliser.

Nous avons évidemment demandé que ces programmes soient continués et développés.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup de contacts avec l'ensemble des strates d'ArcelorMittal. Il faut poursuivre ce dialogue. J'ai abordé les investissements, quoiqu'il arrive dans le froid. Ce qu'il faut faire, c'est voir aussi les investissements ou les garanties, si l'arrêt du chaud devait être confirmé. C'est alors la qualité d'approvisionnement, la régularité de l'approvisionnement, des programmes d'investissements complémentaires, le problème de l'énergie, l'alternative à la cokerie à l'horizon des 10 ans — et, si on peut l'accélérer, ce sera mieux -. Donc, tous ces éléments-là devront aussi être faits.

Il y a évidemment le centre de recherche sur lequel nous travaillons également.

Par conséquent, « Y a-t-il des contacts » ? Oui. « Y a-t-il aujourd'hui des engagements concrets pris par ArcelorMittal sur tous ces éléments complémentaires ? » Non, mais il y a des échanges. Enfin, le point sur lequel on n'a pas beaucoup parlé aujourd'hui mais qui est évidemment fondamental, c'est l'avenir du chaud.

Si on veut pérenniser les outils du froid, il faut une croissance économique. Aujourd'hui, on ne consomme plus assez d'acier en Europe et, quoi qu'il arrive, on n'en mettra pas sur nos tartines.

Nous savons que l'acier est un produit qui s'inscrit dans le développement durable : on peut recycler sept fois une tonne d'acier avant que l'atome ne soit perdu. Avec Arceo et notre ligne de revêtement sous vide, on utilise beaucoup moins d'acier et on a des revêtements de bien meilleure qualité.

Je terminerai donc simplement, en disant que je comprends que je ne réponds pas à toutes les questions qui m'ont été posées. Nous continuons à avancer. Il me semble qu'en janvier ou en février, on devrait pouvoir faire un bilan, parce que j'espère aussi qu'ArcelorMittal va mieux clarifier sa position.

Je termine par la question de M. Kubla sur la participation. Nous étions restés dans le groupe à l'invitation de ce dernier. Nous mettons cette question sur la table, en sachant que, si cela n'a plus d'influence sur leur comportement, nous pouvons alors évidemment la céder, mais jusqu'à présent, ils ont toujours montré un intérêt et cela fait partie des éléments de négociation.

M. le Président. – Deux personnes sont intervenues dans le cadre de cette interpellation mais le règlement ne prévoit pas qu'elles puissent avoir droit à la réplique. Je cède donc la parole à Mme Defraigne et ensuite à M. Wesphael.

La parole est à Mme Defraigne.

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel).

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Ministre, je comprends très bien que vous ne puissiez pas nous dévoiler le secret de la couronne et de la négociation. N'est-il toutefois pas envisageable, à terme, de faire une réunion à huis clos, de façon confidentielle ? Nous avons quand même un secret professionnel aussi, me semble-t-il. Je comprends

bien que vous ne puissiez pas déflorer la négociation et vous redoutez des pertes de chances d'aboutir à quelque chose. C'est clair qu'on reste sur notre faim. Vous nous expliquez qu'Arcelor gère le dossier de façon lente, mais cette lenteur dans le chef d'Arcelor doit être, à mon avis, calculée. Ce qu'il faudrait que nous puissions comprendre, c'est ce qui se cache derrière cette lenteur. Quel est l'agenda d'Arcelor? Car, à mon avis, cette entreprise n'est pas distraite et ce n'est pas par distraction ou négligence qu'elle donne un tempo ralenti. Vous nous dites qu'on va pouvoir parler de tout, mais vous êtes inquiet sur l'avenir du froid. Je comprends les nécessités, mais la confiance dans la capacité de discrétion et de secret des parlementaires est-elle écornée, qu'on ne puisse avoir cette discussion?

Puisqu'on n'en saura peut-être pas plus aujourd'hui, au niveau de la dépollution — cette question a été posée par M. Wesphael -, il était question de 300 millions d'euros tandis que, lorsque nous avons eu le débat, le 26 octobre, nous avions évoqué un montant de 600 millions d'euros. Je vous avais posé la question de la continuité juridique et vous m'aviez répondu qu'ArcelorMittal était tenu, y compris pour les propriétaires précédents. L'état des textes et du décret sols tel qu'il est pour le moment, envisagent-ils une pression, un moyen de coercition par rapport à ArcelorMittal? En d'autres termes, a-t-on un moyen de contrainte juridique? Tous les textes en l'état le permettent-ils? Les textes sont-ils exécutés, de telle sorte que les arrêtés ont bien été pris, qui permettraient de contraindre Mittal à dépolluer, s'il ne poursuivait pas l'activité?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je pense, en effet, qu'il serait intéressant qu'on puisse être au même niveau en ce qui concerne l'information dans ce dossier. Et ce, pour une raison simple, c'est que nous défendons le même intérêt: quatre formations politiques défendent le même intérêt vis-à-vis des travailleurs et donc, ce n'est pas un enjeu d'ordre politique entre des partis en compétition, c'est une logique d'être au même niveau d'information pour que nous puissions répercuter ces informations dans nos formations politiques afin de travailler ensemble de manière plus fine encore.

Je continue à penser qu'il y a une stratégie d'ArcelorMittal par rapport, non pas à la Région wallonne, mais au pays. Je parlais de Sidmar, tout à l'heure. Il me semble évident que cela évolue très fortement en ce qui concerne la production du froid en Flandre. Par ailleurs, je sais qu'il nous reste un outil important auquel ArcelorMittal est attaché et qui coûterait très cher, s'il devait en construire un autre, c'est la cokerie. Il faudrait donc s'occuper en particulier de savoir ce que la cokerie va devenir et comment on peut envisager de faire en sorte que cette cokerie soit un élément fondamental dans le débat et la négociation avec ArcelorMittal. Il faut un milliard pour une cokerie.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME MEERHAEGHE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA SOCIÉTÉ BEST MEDICAL À FLEURUS SUITE À LA CONCERTATION DU 15 NOVEMBRE 2011 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Meerhaeghe à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la société Best medical à Fleurus suite à la concertation du 15 novembre 2011».

La parole est à Mme Meerhaeghe pour poser sa question.

Mme Meerhaeghe (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de vous interpeller à nouveau concernant la société Best Medical de Fleurus, qui est spécialisée dans le secteur de la médecine nucléaire et de la gammagraphie.

Je vous avais interpellé le 15 novembre dernier en vous faisant part de mes craintes quant à la pérennité de l'entreprise, la situation précaire dans laquelle étaient placés les employés, mais aussi quant à la sécurité liée à l'activité et la possible post-activité.

Vous me répondiez alors que vous aviez programmé une réunion, le jour de mon intervention, avec les dirigeants de la société, afin d'exposer le sujet plus en détails et que, par conséquent, vous ne pouviez pas m'en dire davantage.

J'aimerais donc aujourd'hui connaître les résultats de cette réunion.

Je rappelle que, depuis quelque temps, la société qui appartenait à Nordion, se trouve dans des conditions économiques inquiétantes et qu'elle subit une restructuration. Ce plan de restructuration et le business plan proposés par la direction ont été rejetés le jeudi 20 octobre par les syndicats, qui les ont jugés non crédibles.

Les syndicats ont ainsi exprimé leurs craintes quant à un business plan qui ne prévoit pas que la société sorte de sa situation déficitaire dans les

quatre ans. Et ce, malgré le fait que ce business plan tient compte d'hypothèses financières liées à la contribution de différents acteurs, comme les actionnaires, l'IRE, les employés, mais aussi la Wallonie, via un «soutien financier pour garder l'emploi» — un soutien à hauteur de 1,5 million d'euros renouvelable chaque année.

Ce business plan se base, non seulement sur la participation, me semble-t-il, hypothétique de ces différents acteurs, mais aussi sur des prévisions de production favorables dont les chiffres sont contestés par les syndicats.

Monsieur le Ministre, suite à la réunion du 15 novembre, pouvez-vous m'apporter les précisions suivantes: quelles sont les informations dont vous disposez à propos de la situation économique de Best Medical? Le plan de restructuration et le business plan sont-ils en mesure d'apporter une réponse crédible à cette situation? Qu'en est-il d'une éventuelle contribution financière de la Wallonie? Le montant annoncé de 1,5 million d'euros est-il exact? Cette aide serait-elle renouvelable?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Députée, comme je vous l'avais annoncé, le 15 novembre il y a eu une réunion avec la direction de Best Medical Belgium. Elle a fait part des difficultés auxquelles elle était confrontée, qui sont une diminution des revenus, un besoin d'investissements important et aussi une structure de coûts inadaptée.

Il semble que les pertes mensuelles s'élèvent à plus ou moins 600 000 euros et qu'il faille dès lors trouver des solutions. C'est la raison pour laquelle nous avons chargé la SOGEPA de suivre la situation. Il y a eu plusieurs réunions avec l'entreprise mais à ce jour, aucun business plan finalisé n'a pu encore être réalisé. La région n'a donc pas pris d'engagement.

Par ailleurs, nous aimerions connaître également les flux financiers convenus entre Nordion au moment où Nordion a cédé, mais aussi dans quel cadre Nordion n'a pas versé un certain nombre de montants financiers, justement pour permettre la transition. Si c'est le cas, nous voudrions savoir où cet argent est passé, puisqu'il semble qu'il ne soit pas dans les caisses de Best Medical.

À nouveau, dans les semaines qui viennent, j'aurai l'occasion de vous donner plus d'éclaircissements sur ce dossier qui est en cours de traitement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Meerhaeghe (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, ça va faire un petit feuilleton, manifestement. J'entends donc que vous n'avez pas toutes les informations nécessaires pour prendre une décision et que la Région wallonne n'est donc aucunement engagée pour l'instant. C'est évidemment quelque peu inquiétant pour la société et pour les travailleurs, d'autant plus que les responsables de la société avaient présenté ce business plan comme si, quelque part, tout était déjà réglé.

Vous l'avez signalé, les pertes — de 600 000 euros par mois — sont assez importantes. Il me semble prudent d'avoir plus d'informations et que la SOGEPA suive effectivement l'évolution de la situation.

Nous aurons donc le plaisir de nous revoir.

QUESTION ORALE DE M. PIRLOT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «« CRÉER SON ENTREPRISE EN 30 JOURS »»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pirlot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur ««Créer son entreprise en 30 jours»».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, «Starter» est le titre d'une prochaine émission de télévision consacrée à des créateurs d'entreprises désirant se lancer dans le monde professionnel.

La campagne vise à recruter des candidats entrepreneurs d'ici la fin du mois. Il semble que ce concept se base sur une émission de télé-réalité — à titre tout à fait personnel, je pense que la RTBF est visiblement tentée par la vulgarité — dont la finalité est la création d'entreprises, avec l'aide de conseillers spécialisés dans cette matière. L'émission serait diffusée en 2012.

Les candidats seraient soumis pendant 30 jours à différentes épreuves destinées à les évaluer, elles portent sur comme trouver les financements, convaincre des investisseurs, inventer un *packaging*, un design, établir un business plan... Des juristes, fiscalistes, experts divers en management ou marketing les entoureraient.

Je voudrais simplement savoir si le Gouvernement wallon est partenaire de cette initiative. Un soutien financier, par exemple sous forme de partenariat, y est-il consacré ?

Plus loin encore, les différents services économiques wallons spécialisés dans la promotion et le soutien à la création d'entreprises y sont-ils associés ? Si oui, sous quelle forme ?

Une collaboration est-elle prévue ou envisagée ? Dans quelle mesure ce type d'initiative peut-il inciter à la création d'entreprises et à la diffusion de l'esprit d'entreprendre ? Une sensibilisation vers les dispositifs existant en Région wallonne en termes d'accompagnement et de soutien financier peut-elle être renforcée par ce biais ?

Plus largement, j'ai surtout envie de profiter de cette question pour faire le point sur les campagnes en cours et à venir dans le cadre de la politique du Gouvernement wallon sur l'encouragement à la création d'entreprises et aux dispositifs existants mis à la disposition des créateurs wallons ?

Je pense que le *slogan* de l'émission « *Qui aura la rage suffisante pour créer son entreprise ?»* est quand même fortement réducteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Député, sans préjuger à ce stade du résultat à l'antenne et de l'efficacité en termes de créations d'entreprises durables, il faut se féliciter de cette initiative, comme on peut se féliciter de toutes les initiatives développées afin de sensibiliser et de susciter l'esprit d'entreprendre en Wallonie.

Ce programme télévisé est une idée ancienne qui m'a été soumise à plusieurs reprises au cours de ces dernières années par différents producteurs, de plus en plus attirés par les audiences consécutives aux émissions de télé-réalité.

J'ai toujours été attentif mais avec la volonté que ces réflexions soient abouties et de qualité, et pas, pour reprendre vos propos « de tomber dans la vulgarité ». Donc, à ce moment-là, on pouvait imaginer du partenariat.

Il se fait que les derniers contacts ne m'avaient toujours pas convaincu sur ces aspects. Je constate néanmoins que l'émission existe. Si elles apportent un élément positif pour le développement de l'esprit d'entreprendre et la création d'activité, je n'ai évidemment aucun obstacle, d'autant plus qu'on évite de contribuer au budget.

Ce type d'émission peut avoir un impact sur la manière de sensibiliser le grand public à tous les dispositifs mais aussi d'intéresser les professionnels du terrain de l'animation économique en Wallonie.

En effet, dans ce cas, des coachs accompagnent tous les jours des candidats entrepreneurs et des entrepreneurs confirmés dans leur démarche de création jusqu'à l'exercice d'un métier passionnant et parfois difficile, spécialement dans la période que nous vivons.

L'animation économique et la création d'activités dans notre région, non seulement existent, mais elles bougent et portent leurs fruits. Il ne faudrait pas faire croire aux citoyens qu'il suffit de disposer d'un ordinateur portable, d'un gsm, d'une salle de réunions et d'une machine à café pour pouvoir démarrer. L'acte d'entreprendre et de passer à la concrétisation d'un projet n'est pas à prendre à la légère. La réussite n'est pas au bout de toutes les idées, c'est pourquoi chacune d'elles mérite analyse, préparation, anticipation des problèmes et un établissement de réflexions stratégiques, avec les aspects financiers du marketing nécessaire.

Raisonnablement, le délai de 30 jours pour réaliser le tout, depuis l'idée jusqu'à la réalisation, peut paraître un peu optimiste.

En ce qui concerne l'organisation de campagnes relatives à l'encouragement et à la création d'entreprises et aux dispositifs existants mis à la disposition des candidats créateurs wallons, il y en a très régulièrement. Je voudrais parler des *«Starter's days»* organisés par l'UCM et les différents opérateurs via des salons en différents endroits de notre région.

Pour ce qui est des campagnes médiatiques que l'on n'utilise pas trop souvent en raison de leurs coûts, une large campagne a été organisée en 2007-2008. L'étude d'impact montre que la réalité est peut-être plus complexe et que l'on ne touche pas nécessairement les bonnes personnes par ces campagnes généralistes.

Enfin, les informations relatives aux dispositifs d'octroi des bourses de pré-activité, à l'innovation et au développement durable touchent également la cible des candidats entrepreneurs, puisque nous avons, chaque année, plus de demandes que de budget disponible.

L'Agence de simulation économique a, aujourd'hui, véritablement, une vision stratégique et j'ai installé un comité spécialisé pour l'esprit d'entreprendre. On a encore fait des réunions avec tous les opérateurs, ce qui montre bien que nous démarrons aujourd'hui et, depuis que nous avons mis l'agence en place, sous une véritable vision cohérente de l'entrepreneuriat. Aujourd'hui, il me semble que nous pourrions encore faire mieux,

comme montrer à quel point nos dispositifs existants, que ce soit aussi en termes de couveuses d'entreprises, de coopératives d'activités, de bourses de pré-activité, existent et sont disponibles pour le faire.

C'est aussi, me semble-t-il, par des canaux tels que Facebook ou d'autres réseaux sociaux aujourd'hui devenus des référentiels tout à fait communs pour tous les jeunes mais aussi, je dirais, d'une manière plus large, pour l'ensemble de la population.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses complètes. Quand je parlais de vulgarité, je parlais, évidemment, de vulgarité intellectuelle.

QUESTION ORALE DE M. PIRLOT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA TABLE RONDE CONSACRÉE AUX ENTREPRENEURS CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pirlot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la table ronde consacrée aux entrepreneurs confrontés à des difficultés ».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous le savez, les entrepreneurs confrontés à des difficultés professionnelles et personnelles font l'objet d'une attention particulière du gouvernement.

Ce thème sera abordé lors d'une table ronde organisée sous le chapeau de la Fondation Roi Baudouin en décembre.

À cette occasion, deux chercheurs, MM Johan Lambrecht et Didier Van Caillie, pour ne pas les citer, sont chargés de formuler des recommandations politiques sur les moyens d'empêcher que les entrepreneurs n'échouent dans la pauvreté ou à les aider à en sortir.

Dans le cadre du travail du gouvernement sur la prévention des risques et le soutien aux petites entreprises, sujet justement suivi de près par la Commission de l'économie du Parlement wallon, avez-vous été sensibilisé à cette démarche ? Dans quelle mesure les différents organismes économiques wallons sont-ils associés à cet événement ?

Les constats et propositions des deux chercheurs vous ont-ils été adressés et y a-t-il eu des collaborations préalables dans ce cadre ?

Dans quelle mesure ces démarches pourront-elles s'inscrire dans la démarche du gouvernement dans cette matière ? Des collaborations interrégionales sont-elles envisagées ?

D'avance, je vous remercie pour les réponses apportées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, en ma qualité de ministre de l'économie, je suis très régulièrement sollicité par les entreprises wallonnes, que ce soient des PME, des grandes entreprises ou encore des TPE, qui rencontrent des difficultés.

Cette situation s'est d'ailleurs intensifiée depuis le début de la crise économique de septembre 2008. En 2009, le Gouvernement wallon a d'ailleurs décidé de doubler le nombre de missions déléguées confiées à la SOGEPA.

Selon le SPF Économie, en ce qui concerne les huit premiers mois de l'année 2011, et même si vous savez que j'estime que ce n'est pas nécessairement l'indicateur le plus pertinent, le nombre de faillites est à la hausse (+ 2,1 % par rapport à la même période en 2010). Sur cette période, ce ne sont pas moins de 6 256 entreprises qui ont été contraintes de faire aveu de cessation de paiement. En Wallonie, l'augmentation est de 5,7 % par rapport à 2010.

Aucun secteur ne semble avoir été épargné et l'impact sur l'emploi est non négligeable. Le gouvernement a pris quelques mesures spécifiques visant à soutenir les entreprises confrontées à ces difficultés.

Dès le 1er janvier 2009, la SOWALFIN s'est vue confier une mission déléguée dans le but de mettre en place un médiateur crédit dont la fonction est notamment de faciliter et de gérer les rapports entre les entreprises et les banques.

Cette même année, le gouvernement a octroyé des moyens complémentaires à la SOGEPA, de 20 millions d'euros.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, le gouvernement a décidé de mettre en place des produits mixtes automatiques afin de faciliter l'accès

au financement des TPE, mais aussi un produit spécifique en faveur des entrepreneurs faillis.

Comme vous le voyez, de nombreuses initiatives ont été entamées pour soutenir au mieux nos entreprises. Depuis lors, j'ai eu l'occasion d'avoir différents contacts avec les opérateurs économiques, que ce soit avec la Chambre de commerce du Luxembourg, l'Ordre des avocats de Liège, l'UCM, qui m'ont fait part de leur souhait de voir émerger un centre d'entreprises en difficulté en Wallonie qui soit focalisé sur les TPE.

Comme j'ai eu l'occasion de l'annoncer au cours de la commission de l'économie précédente, je vais proposer au Gouvernement wallon de mettre en œuvre cette proposition.

En résumé, la problématique des entreprises en difficulté a toujours été et reste à l'ordre du jour des politiques à mettre en œuvre.

En ce qui concerne l'initiative de la Fondation Roi Baudoin dont vous me faites part dans votre question, j'ai pris contact avec la SOWALFIN et l'ASE qui sont les organismes de contact direct avec les entrepreneurs mais aucune de ces deux institutions n'a été conviée à cette table ronde, ce que je ne peux que regretter.

Mme la Présidente. – J'ai l'invitation ici, Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je ne l'ai pas reçue.

Mme la Présidente. – Normalement, par le collaborateur du cabinet ministériel.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Il faut que je trouve la lettre alors !

Mme la Présidente. – Je vous fais parvenir une copie.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est très bien, au moins le parlement a une information que je n'ai pas ou en tout cas, je ne l'avais pas au moment où on a rédigé la réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Merci, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 07 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

- Mme Chantal Bertouille, Présidente
- M. Marc Bolland, PS
- M. Christine Defraigne, MR
- Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
- Mme Joëlle Kapompole, PS
- M. Serge Kubla, MR
- M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
- Mme Isabelle Meerhaege, Ecolo
- M. Christian Noiret, Président
- M. Sébastian Pirlot, PS
- Mme Isabelle Simonis, PS
- M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
ASBL	Association sans but lucratif
ASE	Agence de stimulation économique
AST	Agence de stimulation technologique
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWT	Agence wallonne des télécommunications
CMI	Cockerill Mechanical Industry
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
ICN	Institut des comptes nationaux
IPP	Impôts des personnes physiques
IPPIRE	Institut des réviseurs d'entreprises
IRE	Institut national des radio-éléments
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SEC	Système européen des comptes
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie
SOFINEX	Société de Financement des Exportations
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de Financement
SPF	Service public fédéral
SRI	Société régionale d'investissement
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
UCM	Union des classes moyennes